



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GENEST LERPT  
DU 19 MARS 2025**

Présents :

JULIEN Christian - GIRERD Emmanuel - DELIAVAL Marianne - SERRE André - RAVEL Queletoume - HALLEUX Roselyne - RUARD Patrick - SZEMENDERA Jacqueline - GAUD Jean-François - FREYCENON Juliette - PEREZ Michèle - BOUNOUAR Gilda - CISEK Xavier - DAL'MOLIN Thierry - FAUDRIN Valérie - LAURENSON Nicolas - ~~RIGAUDON Christian - RASCLE Jean-Paul - CHAZELLE Suzanne - KUNZ Stéphane - ZONI Fabien - PATOUILLARD Véronique - ILBOUDO Marie - CLEMENT Guillaume - DERIBREUX Julien - THEOLEYRE Emilie - CAPUANO Julie - TEISSIER Sarah~~ - MOMEIN Robert

Procurations :

Monsieur Christian RIGAUDON à Madame Juliette FREYCENON  
Monsieur Jean-Paul RASCLE à Monsieur Emmanuel GIRERD  
Madame Suzanne CHAZELLE à Madame Michèle PEREZ  
Monsieur Stéphane KUNZ à Monsieur André SERRE  
Madame Marie ILBOUDO à Madame Véronique PATOUILLARD  
Monsieur Julien DERIBREUX à Monsieur Jean-François GAUD  
Madame Emilie THEOLEYRE à Madame Valérie FAUDRIN  
Madame Julie CAPUANO à Monsieur Christian JULIEN  
Madame Sarah TEISSIER à Madame Marianne DELIAVAL

Secrétaire de séance

Madame Gilda BOUNOUAR

Avant d'aborder l'ordre du jour, **Monsieur JULIEN** tient à adresser, au nom du conseil municipal, ses sincères condoléances à Madame RAVEL pour la période difficile qu'elle vient de traverser, et l'assure de tout son soutien.

Par ailleurs, **Monsieur JULIEN** tient à rendre hommage à Monsieur Pierre BERTHON, acteur important de la vie démocratique à Saint-Genest-Lerpt. Il a été pendant très longtemps conseiller municipal. C'était un homme animé de convictions profondes et bien ancrées qu'il savait défendre. C'était une personne profondément animée du "service public". Il s'était notamment engagé dans la défense du service public de l'eau. Il avait toujours œuvré pour la défense de l'intérêt du citoyen, du contribuable, et de l'usager. Monsieur BERTHON était une personne pour laquelle Monsieur JULIEN avait beaucoup d'admiration. Il l'avait récemment rencontré et avait pu échanger avec lui. Il n'avait rien perdu de son esprit vif et de son intérêt porté à la "chose publique", à la fois à travers son expérience professionnelle et son engagement au niveau local, sous différents mandats : "c'est un homme qui a compté pour Saint-Genest-Lerpt". **Monsieur MOMEIN** ajoute que Monsieur BERTON était un élu "pour la démocratie".

**Monsieur JULIEN** invite le conseil municipal à respecter une minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Pierre BERTHON.

**Monsieur JULIEN** tient à remercier Madame BORDE, Directrice Générale des Services, qui est présente pour la dernière fois à la séance du conseil municipal, cette dernière quittant la collectivité à compter du 31 mars pour assurer la direction des services de la ville de la Talaudière. Il exprime, au nom du conseil municipal, les remerciements de la municipalité pour les dix années de services qu'elle a assurés au sein de la commune. Elle a succédé à Monsieur GAUD à la direction générale des services à compter de février 2018 après avoir eu la responsabilité du service urbanisme depuis octobre 2014. Il rappelle le brillant parcours de Madame BORDE, diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et de l'Université de Lyon, et la singularité de son cursus. Il exprime, au nom du conseil municipal, sa reconnaissance à Madame BORDE pour les dix années passées à ses côtés dans la gestion de la collectivité. **Madame BORDE** remercie l'ensemble des élus pour la confiance témoignée tout au long de ces années, et pour l'ensemble des travaux accomplis. Le travail n'a pas toujours été facile, mais il a toujours été très enrichissant, et fait avec beaucoup de détermination, de volonté et de plaisir.

**Monsieur JULIEN** déclare que l'ordre du jour de ce conseil municipal est particulièrement important et concerne principalement la vie budgétaire de la collectivité. Il s'agit d'un véritable « marathon budgétaire » que l'assemblée délibérante va parcourir au cours de cette séance.

**Monsieur JULIEN** propose aux membres de l'assemblée qu'une présentation globale de l'ensemble des comptes financiers uniques et budgets primitifs soit effectuée. Chacun des points fera bien évidemment l'objet d'un vote distinct. Mais cette présentation permettra de faciliter les explications qui pourront être données sur tous les éléments du cycle budgétaire.

**Monsieur JULIEN** précise que pour l'approbation des comptes financiers uniques, il quittera la séance et laissera la présidence de l'assemblée à Monsieur GIRERD.

## Affaires générales & financières

### Affaires financières

**Madame FAUDRIN** rappelle que le préalable à l'examen de l'ensemble des données budgétaires passe par l'approbation des comptes financiers uniques.

Ces comptes financiers uniques concernent le budget principal ainsi que l'ensemble des budgets annexes de la collectivité : enseignements artistiques, aménagement de la zone du Tissot, restaurant scolaire.

**Madame FAUDRIN** explique que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif. Elle rappelle que le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

**Madame FAUDRIN**, à l'appui d'un diaporama, explique de façon précise et argumentée les principaux éléments des différents documents budgétaires.

## → EMEA – CFU 2024 – BUDGET PRIMITIF 2025

Madame FAUDRIN présente les principaux éléments synthétisés du compte financier unique et du budget primitif du service annexe des enseignements artistiques.

### ⇒ COMPTE FINANCIER UNIQUE - EMEA

EMEA COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Obj	Libellé du chapitre	BP + DM1 VOTE 2024	CFU 2024	Obj	Libellé du chapitre	BP + DM1 VOTE 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	6 615,00 €	5 273,47 €	70	Produits services, domaine & ventes div.	53 000,00 €	52 911,24 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 500,00 €	134 663,75 €	74	Dotations et participations	14 430,00 €	14 430,00 €
65	Autres charges de gestion courante	550,00 €	0,67 €	75	Autres produits de gestion courante	85 630,88 €	83 501,66 €
042	Opération ordre transfert entre sections	10 700,00 €	10 661,07 €	002	Reprise de résultat excédentaire	304,12 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>153 365,00 €</b>	<b>150 598,96 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>153 365,00 €</b>	<b>150 812,90 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Obj	Libellé du chapitre	BP + DM1 VOTE 2024	CFU 2024	Obj	Libellé du chapitre	BP + DM1 VOTE 2024	CFU 2024
21	Immobilisations corporelles	22 118,58 €	6 689,70 €	10	ECTVA + Excédents de fonds capitalisés	510,08 €	510,08 €
				40	Amortissement	10 700,00 €	10 661,07 €
				001	Reprise de résultat excédentaire	10 908,50 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>22 118,58 €</b>	<b>6 689,70 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>22 118,58 €</b>	<b>11 171,15 €</b>

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	150 598,96 €	6 689,70 €
Recettes	150 842,90 €	11 171,15 €
Résultat de l'exercice	243,94 €	4 481,45 €
Rapport de résultat	304,12 €	10 908,50 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>548,06 €</b>	<b>15 389,95 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : + 548,06 €  
 au recettas de fonctionnement au compte 002 au BP 2025.

Excédent d'investissement de clôture 2024 : + 15 389,95 €  
 au recettas d'investissement au compte 001 au BP 2025.

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

#### ▪ Fonctionnement

##### ○ Dépenses : 150 598,96 €

- Chapitre 11 : charges à caractères général contenues pour 5 273,47 €
- Chapitre 12 : dépenses de personnel pour 134 663,75 € (conformes au budget, en augmentation par rapport à 2023 due à l'évolution des effectifs de l'EMEA et à la mise en place de nouvelles disciplines : dessin et photographie)
- Chapitre 65 : 0,67 € (écarts d'arrondis sur les dotations de l'Etat)
- Chapitre 042 : dépenses d'amortissement pour 10 661,07 €

##### ○ Recettes : 150 842,90 €

- Chapitre 70 : redevances pour 52 911,24 €
- Chapitre 74 : subvention du Département pour 14 430 € (en diminution par rapport aux prévisions)
- Chapitre 75 : subvention d'équilibre apportée par le budget de la commune à hauteur de 83 501,66 €

##### ○ Excédent : 243,94 €

Excédent de fonctionnement de 243,94 € auquel est ajouté l'excédent de l'an dernier de 304,12 €

V:\doc\1053433.doc

3

▪ **Investissement**

- **Dépenses : 6 689,70 €**
  - Chapitres 21 : 6 689,70 € (petits matériels et mobiliers)
- **Recettes : 11 171,15 €**
  - Chapitres 10 : 510,08 € de FCTVA et excédents de fonctionnement capitalisés
  - Chapitre 040 : 10 661,07 € d'amortissements
- **Excédent : 4 481,45 €**

Excédent de 4 481,45 € auquel est ajouté l'excédent de l'an dernier de 10 908,50 € soit un excédent sur investissement de 15 389,95 €

▪ **Affectation de résultat 2024 :**

- ➔ Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : + 548,06 € affectés en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2025
- ➔ Excédent d'investissement de clôture 2024 : + 15 389,95 € affectés en recettes d'investissement au compte 001 au budget primitif 2025

➔ **BUDGET PRIMITIF – EMEA**

EMEA BUDGET 2025 AU VOTE									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
011	Charges à caractère général	6 615,00 €	5 830,00 €	-11,9%	70	Produits services, dotations & ventes div.	53 000,00 €	56 650,00 €	6,9%
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 500,00 €	166 000,00 €	22,5%	74	Dotation et participations	14 430,00 €	15 000,00 €	4,0%
65	Autres charges de gestion courante	550,00 €	500,00 €	-9,1%	75	Autres produits de gestion courante	85 630,88 €	104 001,94 €	21,5%
042	Opération ordre transfert entre sections	10 700,00 €	3 870,00 €	-63,8%	002	Reprise de résultat excédentaire	504,12 €	548,06 €	10,2%
<b>Total des dépenses</b>		<b>153 365,00 €</b>	<b>176 200,00 €</b>	<b>14,9%</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>153 365,00 €</b>	<b>176 200,00 €</b>	<b>14,9%</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
21	Immobilisations corporelles	22 118,58 €	20 357,33 €	-8,0%	10	FCTVA + Excédents de fond. capitalisés	510,08 €	1 057,38 €	108,1%
					40	Amortissement	10 700,00 €	3 870,00 €	-63,8%
					001	Reprise de résultat excédentaire	10 908,50 €	15 389,95 €	41,1%
<b>Total des dépenses</b>		<b>22 118,58 €</b>	<b>20 357,33 €</b>	<b>-8,0%</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>22 118,58 €</b>	<b>20 357,33 €</b>	<b>-8,0%</b>

Paz de restos à réaliser sur 2024.

	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
Subvention d'équilibre	85 625,88 €	104 000,00 €	21,5%

**BUDGET 2025**

Le budget 2025 subit une évolution de :  
**+ 14,9 % en fonctionnement, - 8 % en investissement.**

La hausse de la subvention d'équilibre est liée aux charges de personnel (impact en année pleine des nouveaux recrutements GVT plus élevé que précédemment en théâtre et en batterie et des nouvelles disciplines arts plastiques et vacation de photographie).

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

▪ **Fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement 2025 à hauteur de 176 200 € subit une évolution de : + 14,9 %.

○ **Dépenses : 176 200 €**

- Chapitre 11 : charges à caractère général budgétées pour 5 830 €
- Chapitre 12 : dépenses de personnel pour 166 000 € (hausse due aux nouveaux recrutements GVT plus élevé que précédemment en théâtre et en batterie et des nouvelles disciplines arts plastiques et vacation de photographie)
- Chapitre 65 : 500 € (remboursement suite à des désistements)
- Chapitre 042 : 3 870 € de dépenses d'amortissements

○ **Recettes : 176 200 €**

- Chapitre 70 : redevances estimées à 56 650 € (en légère augmentation)
- Chapitre 74 : 15 000 € de subvention départementale
- Chapitre 75 : subvention d'équilibre à hauteur de 104 001,94 € pour équilibrer cette proposition de budget provenant du budget de la commune.  
La hausse de la subvention d'équilibre est liée aux charges de personnel (impact en année pleine des nouveaux recrutements GVT plus élevé que précédemment en théâtre et en batterie et des nouvelles disciplines arts plastiques et vacation de photographie).
- Chapitre 002 : affectation de résultat 2024 de 548,06 €

▪ **Investissement**

Le budget d'investissement 2025 à hauteur de 20 357,33 € subit une évolution de - 8 %

○ **Dépenses : 20 357,33 €**

- Chapitre 21 : 20 357,33 €

○ **Recettes : 20 357,33 €**

- Chapitre 10 : 1 097,38 € de récupération de TVA sur les investissements de N-1 et excédents de fonctionnement capitalisés
- Chapitre 040 : dotations aux amortissements pour 3 870 €
- Chapitre 001 : reprise de l'excédent antérieur de 15 389,95 €

## → AMENAGEMENT ZONE DU TISSOT – CFU 2024 – BUDGET PRIMITIF 2025

Madame FAUDRIN présente les principaux éléments synthétisés du compte financier unique et du budget primitif du service annexe de l'Aménagement de la Zone du Tissot.

### ⇒ COMPTE FINANCIER UNIQUE – AMENAGEMENT ZONE DU TISSOT

AZT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé du chapitre	BP VOTE 2024	CFU 2024	Chap	Libellé du chapitre	BP VOTE 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	3 083,99 €	- €	75	Autres produits de gestion courante	221 109,04 €	218 023,40 €
65	Autres charges de gestion courante	1,98 €	- €				
66	Charges financières	3 833,88 €	3 833,88 €				
023	Virement à la section d'investissement	216 716,15 €		002	Reprise de résultat excédentaire	2 526,96 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>223 636,00 €</b>	<b>3 833,88 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>223 636,00 €</b>	<b>218 023,40 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	Libellé du chapitre	BP VOTE 2024	CFU 2024	Chap	Libellé du chapitre	BP VOTE 2024	CFU 2024
16	Remboursement du capital	216 716,15 €	216 716,15 €	10	Excédents de fonds capitalisés	374 874,01 €	374 874,01 €
001	Reprise de résultat définitive	374 874,01 €		021	Virement de la section de fonctionnement	216 716,15 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>591 590,16 €</b>	<b>216 716,15 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>591 590,16 €</b>	<b>374 874,01 €</b>

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 833,88 €	216 716,15 €
Recettes	218 023,40 €	374 874,01 €
Résultat de l'exercice	214 189,52 €	158 157,86 €
Report de résultat	2 526,96 €	-374 874,01 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>216 716,48 €</b>	<b>-216 716,15 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : + 216 716,48 €**  
en recettes d'investissement au compte 1068 au BP 2025.

**Déficit d'investissement de clôture 2024 : - 216 716,15 €**  
en dépenses d'investissement au compte 001 au BP 2025.

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

#### ▪ Fonctionnement :

##### ○ Dépenses : 3 833,88 €

- Chapitre 66 : charges d'intérêts de l'emprunt pour 3 833,88 €  
Il n'y a plus d'amortissements et le budget AZT devrait prendre fin prochainement

##### ○ Recettes : 218 023,40 €

- Chapitre 75 : uniquement la prise en charge par le budget principal à hauteur de 218 023,40 €

##### ○ Excédent : 214 189,52 €

Soit un excédent de 214 189,52 € pour 2024 auquel est ajouté le résultat antérieur de 2 526,96 €, cela donne un résultat cumulé de 216 716,48 € qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement 2025 au compte 1068

#### ▪ Investissement

##### ○ Dépenses : 216 716,15 €

- Chapitre 16 : 216 716,15 € d'emprunts

##### ○ Recettes : 374 874,01 €

- Chapitre 10 : 374 874,01 € d'excédents de fonctionnement capitalisés

○ **Excédent : - de 158 157,86 €**

Excédent pour 2024 de 158 157,86 € auquel s'ajoute le déficit antérieur reporté de - 374 874,01 € soit un déficit cumulé d'investissement de - 216 716,15 € qu'il est proposé d'affecter en dépenses d'investissement au compte 001 du Budget Primitif 2025.

▪ **Affectation de résultat 2024 :**

- ➔ Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : 276 716,48 € affectés en recettes d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2025.
- ➔ Déficit d'investissement de clôture 2024 : - 216 716,15 € en dépenses d'investissement au compte 001 au budget primitif 2025.

⇒ **BUDGET PRIMITIF – AMENAGEMENT ZONE DU TISSOT**

AZT BUDGET 2025 AU VOTE									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
011	Charges à caractère général	3 083,59 €	3 936,64 €	27,0%	75	Autres produits de gestion courante	221 109,04 €	170 000,00 €	-23,1%
65	Aux res charges de gestion courante	1,98 €	1,00 €	-49,5%					
66	Charges financières	3 833,88 €	2 824,65 €	-26,3%					
023	Virement à la section d'investissement	216 716,15 €	163 237,71 €	-24,2%	002	Reprise de résultat excédentaire	2 526,96 €		
<b>Total des dépenses</b>		<b>223 636,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>-21,6%</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>223 636,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>-21,6%</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
16	Remboursement du capital	216 716,15 €	163 238,04 €	-24,2%	10	Excédent s de fond* capitalisés	374 874,01 €	216 716,48 €	-42,2%
001	Reprise de résultat déficitaire	374 874,01 €	216 716,15 €	-42,2%	021	Virement de la section de fonctionnement	216 716,15 €	163 237,71 €	-24,2%
<b>Total des dépenses</b>		<b>591 590,16 €</b>	<b>379 954,19 €</b>	<b>35,8%</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>591 590,16 €</b>	<b>379 954,19 €</b>	<b>35,8%</b>

Pas de restes à réaliser sur 2024.

	BP + DMI VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
Subvention d'équilibre	221 109,04 €	170 000,00 €	-23,1%

**BUDGET 2025**  
 Le budget 2025 subit une évolution de :  
 - 24 % en fonctionnement, - 35,8 % en investissement.  
 La baisse de la subvention d'équilibre est liée aux emprunts liés à la création et à l'aménagement de la zone qui rentrent dans leur phase finale de remboursement.

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

▪ **Fonctionnement :**

Le budget de fonctionnement 2025 à hauteur de 170 000 € subit une évolution de : -24 %.

○ **Dépenses : 170 000,00 €**

- Chapitre 11 : 3 936,44 € de charges à caractère général
- Chapitre 65 : 1,00 € correspondant à des écarts d'arrondis
- Chapitre 66 : charges financières (pour l'essentiel ce sont les intérêts de la dette) de 2 824,65 €
- Chapitre 023 : 163 237,71 € pour soutenir le budget d'investissement

○ **Recettes : 170 000,00 €**

- Chapitre 75 : subvention d'équilibre par le budget principal pour 170 000,00 €  
La baisse de la subvention d'équilibre est liée aux emprunts liés à la création et à l'aménagement de la zone qui rentrent dans leur phase finale de remboursement.

▪ **Investissement**

Le budget d'investissement 2025 à hauteur de 379 954,19 € subit une évolution de : - 35,8 %.

○ **Dépenses : 379 954,19 €**

- Chapitre 16 : remboursement du capital pour 163 238,04 €
- Chapitre 001 : il s'agit du déficit d'investissement 2024 reporté pour 216 716,15 €

○ **Recettes : 379 954,19 €**

- Chapitre 10 : excédent de fonctionnement 2024 de 216 716,48 €

Le budget AZT va se terminer après 2025 car c'est la fin des remboursements d'emprunts, il n'y aura donc plus de subvention d'équilibre dans le futur.

- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement pour 163 237,71 €

## → RESTAURANT SCOLAIRE – CFU 2024 – BUDGET PRIMITIF 2025

Madame FAUDRIN présente les principaux éléments synthétisés du compte financier unique et du budget primitif du service annexe du restaurant scolaire.

### ⇒ COMPTE FINANCIER UNIQUE – RESTAURANT SCOLAIRE

RESTAURANT SCOLAIRE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	CFU 2024	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	235 760,64 €	223 651,75 €	13	Atténuation de charges	32 300,00 €	33 006,98 €
012	Charges de personnel	301 000,00 €	303 986,50 €	70	Produits services, domaine à venca div.	310 000,00 €	327 853,04 €
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00 €	326,74 €	74	Dotations et participations	18 752,00 €	25 265,58 €
66	Charges financières	25 471,90 €	25 471,44 €	75	Autres produits de gestion courante	376 100,00 €	365 000,25 €
68	Provisions	454,36 €	454,36 €				
032	Opération ordre transfert entre sections	10 898,22 €	9 936,32 €				
023	Virement à la section d'investissement	159 568,88 €					
	<b>Total des dépenses</b>	<b>737 152,40 €</b>	<b>563 827,11 €</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>737 152,00 €</b>	<b>751 125,85 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	CFU 2024	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	CFU 2024
16	Remboursement du capital	165 720,23 €	165 720,23 €	10	DITVA + licédenas de fong <sup>sup</sup> alisés	181 529,84 €	181 529,84 €
20	Amo. incorporelles	550,00 €	550,00 €	13	Subvention	1 351,50 €	
21	Amo. corporelles	7 050,88 €	4 225,87 €	40	Amortissement	10 808,22 €	9 936,32 €
001	Reprise de résultat déficitaire	179 845,35 €		031	Virement de la section de fonctionnement	159 366,88 €	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>353 146,44 €</b>	<b>179 496,10 €</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>353 146,44 €</b>	<b>191 466,16 €</b>
		<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2024</b>			
	Dépenses	563 827,11 €	179 496,10 €	<b>Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : + 187 298,74 €</b>			
	Recettes	751 125,85 €	191 466,16 €	dont 158 875,29 € en recettes d'investissement			
	Resultat de l'exercice	187 298,74 €	20 970,06 €	au compte 1068 au BP 2025 et 28 423,45 € en recettes			
	Report de résultat	0,00 €	-179 845,35 €	de fonctionnement au compte 002 au BP 2025.			
	<b>Resultat de clôture</b>	<b>187 298,74 €</b>	<b>-158 875,29 €</b>	<b>Déficit d'investissement de clôture 2024 : - 158 875,29 €</b>			
				en dépenses d'investissement au compte 001 au BP 2025.			

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

#### ▪ Fonctionnement

##### ○ Dépenses : 563 837,11 €

- Chapitres 11 : dépenses de 223 651,76 € (dépenses contenues sur les charges à caractère général)
- Chapitre 12 : dépenses de personnel pour 303 986,50 €
- Chapitre 65 : charges financières pour 326,74 €
- Chapitre 66 : 25 471,44 € correspondant à des intérêts d'emprunts
- Chapitre 68 : 454,36 € de provisions
- Chapitre 42 : 9 936,32 € d'amortissements

##### ○ Recettes : 751 125,85 €

- Chapitre 13 : remboursements de l'assurance pour le personnel absent pour 33 006,98 €
- Chapitre 70 : redevances pour 327 853,04 €
- Chapitre 74 : des subventions pour 25 265,58 €. Il s'agit des remboursements de repas à 1 euro
- Chapitre 75 : la prise en charge du budget annexe par le budget principal pour 365 000,25 €

##### ○ Excédent : 187 298,74 €

Excédent de fonctionnement de 187 298,74 € qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement au compte 1068.

▪ **Investissement**

○ **Dépenses : 170 496,10 €**

- Chapitre 16 : 165 720,23€ d'emprunts
- Chapitre 20 : 550,00 € de logiciels
- Chapitre 21 : 4 225,87 € de petits matériels

○ **Recettes : 191 466,16 €**

- Chapitre 10 : excédents de fonctionnement capitalisé de 181 529,84 €
- Chapitre 40 : 9 936,32 € d'amortissements

○ **Excédent : 20 970,06 €**

Excédent de 20 970,06 € auquel est ajouté le déficit antérieur de - 179 845,35 €, soit en cumul un déficit d'un montant de - 158 875,29 € à reporter sur le budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 001.

▪ **Affectation de résultat :**

➔ Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : + 187 298,74 € dont 158 875,29 € affectés en recettes d'investissement au compte 1068 au BP 2025 et 28 423,45 € en recettes de fonctionnement au compte 002 au budget primitif 2025.

➔ Déficit d'investissement de clôture 2024 : - 158 875,29 € affectés en dépenses d'investissement au compte 001 au budget primitif 2025

➔ **BUDGET PRIMITIF – RESTAURANT SCOLAIRE**

RESTAURANT SCOLAIRE BUDGET 2025 AU VOTE									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
011	Charges à caractère général	235 760,84€	255 523,44€	+0,3%	13	Atténuation de charges	32 300,00€	1 875,55€	-94,2%
012	Charges de personnel, frais similaires	304 000,00€	305 200,00€	+0,3%	70	Produits services, domaine & ventes div.	310 000,00€	335 000,00€	+8,1%
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00€	1 426,00€	+18,8%	74	Dotations et participations	18 752,00€	-40 000,00€	-113,3%
66	Charges financières	25 471,80€	23 528,71€	-7,6%	75	Autres produits de gestion courante	376 100,00€	327 000,00€	-13,1%
68	Provision	454,36€							
042	Opération ordre transfert entre sections	10 898,22€	5 612,80€	-48,5%					
023	Virement de la section d'investissement	159 366,88€	163 009,05€	+2,3%	002	Reprise de résultat excédentaire		28 423,45€	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>737 152,80€</b>	<b>732 300,80€</b>	<b>-0,7%</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>737 152,80€</b>	<b>732 300,80€</b>	<b>-0,7%</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fong VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
16	Remboursement du capital	165 720,23€	165 767,56€	+0,0%	10	ECTVA + excédents de fonds capitalisés	181 529,84€	159 568,50€	-12,1%
20	Immo. incorporelles	550,00€			13	Subvention	1 351,50€	1 351,50€	+0,0%
21	Immo. corporelles	7 030,86€	4 899,00€	-30,3%	40	Amortissement	10 898,22€	5 612,80€	-48,5%
001	Reprise de résultat déficitaire	179 845,35€	158 875,29€	-11,7%	021	Virement de la section de fonctionnement	159 366,88€	163 009,05€	+2,3%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>353 146,44€</b>	<b>329 541,85€</b>	<b>-6,7%</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>353 146,44€</b>	<b>329 541,85€</b>	<b>-6,7%</b>

Restes à réaliser sur 2024 : 298 € en dépenses et 1 351,50 € en recettes

	BP + DMs + Fong VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
Subvention d'équilibre	176 809,00€	327 009,00€	18,4%

**BUDGET 2025**

Le budget 2025 subit une évolution de :  
**- 0,7 % en fonctionnement, + 6,7 % en investissement.**

La baisse de la subvention d'équilibre est liée à la reprise d'une partie du résultat de clôture en fonctionnement et surtout aux recettes issues des repas (chap. 70 régie + 25 K€ et chap. 74 dotation Etat repas à 1 euro + 21,3 K€).

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

▪ **Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement 2025 à hauteur de 732 300 € subit une évolution de : -0,7 %.

○ **Dépenses : 732 300 €**

- Chapitre 11 : 235 523,44 € pour les dépenses de fonctionnement courantes (énergie, alimentation, fournitures, maintenance)
- Chapitre 12 : charges de personnel à hauteur de 303 200 €
- Chapitre 65 : charges diverses pour 1 426 €
- Chapitre 66 : intérêts d'emprunt pour 23 528,71 €
- Chapitre 042 : dotations aux amortissements budgétées pour 5 612,80 €
- Chapitre 023 : virement de 163 009,50 € en recettes d'investissement

○ **Recettes : 732 300 €**

- Chapitre 13 : 1 875,55 € correspondant au remboursement par l'assurance du personnel absent.
- Chapitre 70 : redevances des services pour 335 000 €. Il s'agit des repas payés par les parents et la refacturation de nos services au pôle petite enfance et au centre de loisirs.
- Chapitre 74 : 40 000 € de subvention qui correspondent à la prise en charge par l'Etat des repas à 1 €
- Chapitre 75 : prise en charge du déficit par le budget général pour 327 001 €. La baisse de la subvention d'équilibre est liée à la reprise d'une partie du résultat de clôture en fonctionnement et surtout aux recettes issues des repas.
- Chapitre 002 : reprise de résultat excédentaire : 28 423,45 €.

▪ **Investissement**

Le budget d'investissement 2025 à hauteur de 329 541,85 € subit une évolution de : -6,7 %.

○ **Dépenses : 329 541.85 €**

- Chapitre 16 : 165 767,56 € d'emprunt qui est couvert par la mairie car les parents ne paient pas l'investissement du restaurant scolaire.
- Chapitre 21 : 4 899,00 € (acquisition de petits matériels)
- Chapitre 001 : reprise de résultat déficitaire pour 158 875,29 €.

○ **Recettes : 329 541.85 €**

- Chapitre 10 : FCTVA et excédents de fonctionnement capitalisés pour 159 568,50 €.
- Chapitre 13 : subvention de 1 351,50 €
- Chapitre 040 : amortissement pour 5 612,80 €.
- Chapitre 021 : virement de 163 009,05 € de la section de fonctionnement.

Monsieur JULIEN insiste sur le fait que, dans le réalisé, et dans le prévisionnel, la collectivité prend totalement à sa charge l'investissement sur le restaurant scolaire. L'utilisateur du restaurant scolaire ne paie pas l'investissement, mais seulement la prestation du repas. Il s'agit là d'un engagement fort de la municipalité pris depuis très longtemps. Il faut reconnaître cet effort si singulier de la collectivité. L'utilisateur ne paie que ce qu'il consomme.

## → BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – CFU 2024 – BUDGET PRIMITIF 2025

Madame FAUDRIN présente les principaux éléments synthétisés du compte financier unique et du budget primitif principal de la commune.

### ⇒ COMPTE FINANCIER UNIQUE – COMMUNE

Madame FAUDRIN précise les principaux éléments sur les différents chapitres.

#### ▪ Fonctionnement :

COMMUNE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Feuille de VOTE 2024	CFU 2024	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Feuille de VOTE 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	1 475 210,00 €	1 381 705,50 €	013	Atténuation de charges	87 684,21 €	92 689,93 €
012	Charges de personnel, fraix assimilés	3 315 000,00 €	3 303 848,20 €	70	Produits services, domaine & ventes div.	585 958,09 €	594 193,16 €
014	Atténuation de charges	2 296,00 €	2 296,00 €	73	Impôts et taxes	542 230,99 €	540 230,99 €
65	Autres charges de gestion courante	1 390 015,42 €	1 306 629,00 €	731	Fiscalité locale	4 562 523,12 €	4 559 520,98 €
66	Charges financières	163 250,00 €	158 262,72 €	74	Dotations et participations	1 469 586,08 €	1 472 39,78 €
67	Charges exceptionnelles	11 794,48 €	150,00 €	75	Autres produits de gestion courante	220 000,00 €	218 859,04 €
68	Provision	250,00 €	100,00 €	76	Produits financiers	38 200,00 €	38 448,89 €
042	Opération ordre, transfert entre sections	654 226,00 €	656 037,07 €	775	Produits des cessions		3 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	995 667,30 €		042	Recettes d'ordre fixes (régie + amortissement)	253 528,80 €	205 391,04 €
				002	Reprise de résultat excédentaire	250 000,00 €	
	<b>Total des dépenses</b>	<b>8 007 709,20 €</b>	<b>6 809 028,49 €</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>8 007 709,20 €</b>	<b>7 730 111,81 €</b>

	Fonctionnement
Dépenses	6 809 028,49 €
Recettes	7 730 111,81 €
Résultat de l'exercice	921 083,32 €
Report de résultat	250 000,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 171 083,32 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Excédent de fonctionnement de clôture 2024 : + 1 171 083,32 € dont  
 821 083,32 € en recettes d'investissement au compte 1068 au BP 2025 et  
 350 000,00 € en recettes de fonctionnement au compte 002 au BP 2025.

- **Dépenses : 6 809 028,49 €**
  - Chapitres 11 : dépenses courantes de 1 381 705,50 € (intégration des factures d'Alfa3A contribue à l'augmentation de ce chapitre
  - Chapitres 12 : les dépenses de personnel correspondent à 3 303 848,20 €. Il s'agit de dépenses incompressibles.
  - Chapitres 14 : atténuation de charges de 2 296 €
  - Chapitre 65 : 1 306 629,00 € correspondent aux autres charges de gestion courante. Dans ce chapitre, on retrouve la moitié des dépenses pour le soutien aux budgets annexes, les subventions aux associations, les indemnités des élus, le service incendie et le soutien au CCAS (opérations coup de pouce...)
  - Chapitre 66 : intérêts d'emprunt pour 158 262,72 €
  - Chapitre 67 : charges exceptionnelles pour 150,00 €
  - Chapitre 68 : provisions de 100,00 €
  - Chapitre 042 : opération d'ordre, transfert entre sections pour 656 037,07 €
- **Recettes : 7 730 111,81 €**
  - Chapitre 13 : 92 689,93 € de remboursement par l'assurance pour le personnel absent
  - Chapitre 70 : produits des services pour 594 193,16 €

- Chapitre 73 : recettes d'impôts pour 540 230,99 €
- Chapitre 731 : 4 559 520,98 € de fiscalité locale
- Chapitre 74 : dotations à hauteur de 1 477 239,78 € (remboursements de la CAF...)
- Chapitre 75 : autres produits pour 218 899,04 € (revenus des immeubles...)
- Chapitre 76 : produits financiers pour 38 446,89 € (produits issus des placements sur les comptes à terme)
- Chapitre 775 : produits des cessions pour 3 500,00 €
- Chapitre 042 : recettes d'ordre pour 205 391,04 €

○ **Excédent : 921 083,32 €**

Résultat de fonctionnement de 921 083,32 € auquel est ajouté le résultat de 250 000 €. On obtient un résultat de clôture de 1 171 083,32 €

▪ **Investissement :**

BUDGET COMMUNE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fongibilité VOTE 2024	CFU 2024	Chap.	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fongibilité VOTE 2024	CFU 2024
204	Attribution de compensation	7 163,00 €	7 163,00 €	10	FCTVA + Excédents fonction + Taxe d'aménagement	1 389 644,71 €	1 297 579,52 €
02	Dépenses d'équipement	12 130 288,51 €	7 279 774,43 €	0	Subvention	2 353 572,00 €	777 226,75 €
16	Remboursement du capital	824 600,00 €	813 909,68 €	16	Emprunt	6 727 125,34 €	4 000 000,00 €
040	Dépense d'ordre de régie + amortissement	255 528,80 €	205 391,04 €	105	Dépôt et cautionnement	600,00 €	
				21	Cession des immobilisations	378 000,00 €	
				043	Recettes d'ordre	634 226,89 €	656 037,07 €
				021	Virement de la section de fonctionnement	997 442,24 €	
041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €	1 033 666,01 €	041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €	1 033 666,01 €
				001	Reprise de résultat	736 969,85 €	
<b>Total des dépenses</b>		<b>14 415 580,14 €</b>	<b>9 339 904,16 €</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>14 415 580,14 €</b>	<b>7 764 509,35 €</b>

Investissement	
Dépenses	9 339 904,16 €
Recettes	7 764 509,35 €
Résultat de l'exercice	-1 575 394,81 €
Report de résultat	736 969,85 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-838 424,96 €</b>

**AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

**Déficit d'investissement de clôture 2024 : - 838 424,96 €**  
en dépenses d'investissement au compte 001 au BP 2025.

Madame FAUDRIN présente la synthèse des dépenses et des recettes d'investissement.

○ **Dépenses : 9 339 904,16 €**

- Chapitre 204 : attribution de compensation de 7 163,00 €
- Dépenses d'équipement : 7 279 774,43 € (dépenses d'investissement en hausse puisque les gros projets ont été lancés avec des charges sur les travaux de la mairie, la tribune boulodrome, l'espace Pinatel, des opérations foncières)
- Chapitre 16 : 813 909,68 € d'emprunts
- Chapitres 40 : 205 391,04 € correspondant principalement aux travaux en régie
- Chapitre 41 : 1 033 666,01 € correspondant à des opérations patrimoniales

○ **Recettes : 7 764 509,35 €**

- Chapitre 10 : FCTVA + excédents de fonctionnement + taxe d'aménagement pour 1 297 579,52 €
- Chapitre 13 : subventions pour 777 226,75 €
- Chapitre 16 : emprunts pour 4 000 000,00 €
- Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert pour 656 037,07 €
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales pour 1 033 666,01 €

- **Déficit : - 1 575 394,81 €**

Déficit de - 1 575 394,81 € auquel est ajouté le résultat antérieur de 736 969,85 € soit un résultat de clôture d'investissement de - 838 424,96 €.

- **Affectation des résultats**

Déficit d'investissement de clôture 2024 : - 838 424,96 € affecté en dépenses d'investissement au compte 001 au budget primitif 2025.

➔ **BUDGET PRIMITIF – COMMUNE**

↳ **FONCTIONNEMENT**

COMMUNE BUDGET 2025 AU VOTE									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fonct bilie VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fonct bilie VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
011	Charges à caractère général	1 473 210,00 €	1 525 200,00 €	3,4%	013	Atténuatlon de charges	87 684,21 €	101 377,85 €	15,6%
012	Charges de personnel, frais sociaux	3 515 000,00 €	3 450 000,00 €	-1,1%	70	Produits services, domaine de ventes de	585 956,00 €	578 135,00 €	-1,3%
014	Atténuatlon de charges	2 286,00 €	19 332,00 €	742,0%	73	Impôts et taxes	540 230,59 €	535 117,00 €	-0,9%
65	Autres charges de gestion courante	1 300 015,42 €	1 334 588,63 €	4,0%	731	Produit local	4 362 323,12 €	4 653 800,00 €	2,6%
66	Charges financières	163 250,00 €	309 001,37 €	83,8%	74	Dotations et participations	1 489 586,08 €	1 419 177,15 €	-3,4%
67	Charges exceptionnelles	11 794,48 €			75	Autres produits de gestion courante	220 000,00 €	215 000,00 €	-2,2%
68	Provisions	250,00 €			76	Produits financiers	38 200,00 €	3 250,00 €	-91,3%
042	Opération ordre transfert entre sections	651 226,00 €	576 613,00 €	-11,9%	042	Recettes d'ordre	253 328,80 €	251 878,00 €	-0,7%
023	Virement à la section d'investissement	995 667,50 €	900 000,00 €	-9,0%	002	Reprise de résultat	250 000,00 €	350 000,00 €	40,0%
<b>Total des dépenses</b>		<b>8 007 789,24 €</b>	<b>8 105 735,00 €</b>	<b>1,2%</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>8 407 709,20 €</b>	<b>8 105 735,00 €</b>	<b>1,2%</b>

**BUDGET 2025**  
Le budget 2025 subit une évolution de :  
**+ 1,2 % en fonctionnement.**

Madame FAUDRIN présente la synthèse des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget primitif Commune.

- **Dépenses de fonctionnement : 8 105 735 €**

- Chapitre 11 : 1 525 200 € des charges à caractère général. Il faut absolument maîtriser ces dépenses de fonctionnement et continuer les économies sur les fluides en diminuant encore, dans la mesure du possible, les consommations.
- Chapitre 12 : les charges de personnel s'élèvent à 3 450 000 €
- Chapitre 14 : 19 332 € de dégrèvement de taxe d'habitation
- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante pour 1 334 588,63 €. Dans ce chapitre, on retrouve notamment les subventions aux associations, les indemnités des élus, la contribution au SDIS

V:\doc\I053433.doc

- Chapitre 66 : les intérêts d'emprunt pour 300 001, 37 €
- Chapitre 042 : des opérations d'ordre pour 576 613,00 €
- Chapitre 023 : virement à l'investissement de 900 000 € afin de pouvoir tenir le programme d'investissements.

☐ **Recettes de fonctionnement : 8 105 735 €**

- Chapitre 13 : 101 377.85 € de remboursement par l'assurance pour le personnel absent
- Chapitre 70 : 578 135.00 € de redevances (régies, locations de salles, concessions des cimetières...)
- Chapitre 73 : impôts et taxes : 535°117,00 €
- Chapitre 731 : les recettes de la fiscalité locale augmentent avec un budget de 4 653 800.00 €. (augmentation des bases)
- Chapitre 74 : dotations et participations de 1 419 177.15 € avec des concours de l'Etat en légère diminution
- Chapitre 75 : autres produits pour 213 000.00 €
- Chapitre 76 : 3 250.00 € de produits financiers (intérêts des placements sur les comptes à termes)
- Chapitre 042 : recettes d'ordre de 251 878.00 € (dont 250 000 € de travaux en régie)
- Chapitre 002 : 350 000.00 € de reprise du résultat

↵ **INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fonct 00/06 VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%	Chap	Libellé du chapitre	BP + DMs + Fonct 00/06 VOTE 2024	BP PROPOSE VOTE 2025	%
201	Attribution de compensation	7 163,00 €	7 163,00 €	0,0%	10	FUTVA + Excelsior® + Taxe d'am*	1 389 641,71 €	2 172 643,41 €	55,3%
10	Depenses d'équipement	12 136 288,34 €	6 600 000,00 €	-45,6%	13	Subvention	2 353 572,00 €	2 566 485,98 €	9,0%
16	Remboursement du capital	824 600,00 €	2 694 801,43 €	228,8%	16	Emprunt	6 727 125,34 €	3 800 000,00 €	-43,3%
40	Dep° d'ordre (trav régie + amort° sub°)	253 528,80 €	251 878,00 €	-0,7%	165	Dépôt et cautionnement	600,00 €	600,00 €	0,0%
					21	Cession des immobilisations	376 000,00 €	376 000,00 €	0,0%
					04	Recettes d'ordre	634 226,00 €	576 613,00 €	-9,1%
					021	Virement de la section de fonctionnement	-997 442,24 €	-900 000,00 €	-9,8%
41	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €	157 732,61 €	-86,9%	041	Opérations patrimoniales	1 200 000,00 €	157 732,61 €	-86,9%
001	Reprise de résultat déficitaire		838 424,56 €		001	Reprise de résultat excédentaire	736 969,85 €		
	<b>Total des recettes</b>	<b>14 415 590,14 €</b>	<b>10 530 000,00 €</b>	<b>-26,8%</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>14 415 590,14 €</b>	<b>10 530 000,00 €</b>	<b>-26,8%</b>

**BUDGET 2025**  
Le budget 2025 subit une évolution de :  
- 26,8 % en Investissement.

## COMMUNE DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025

Opérations	RAR 2024	Projet BP 2025	Projet BP 2025 + RAR 2024
Op d'équipement n°101 Mairie	83 305,39 €	35 156,72 €	118 463,11 €
Op d'équipement n°102 Complexe sportif	2 678,72 €	44 088,62 €	46 767,34 €
Op d'équipement n°103 Ecole	2 208,00 €	451 168,71 €	453 376,71 €
Op d'équipement n°104 Château Colcombet	3 753,97 €	10 000,00 €	13 753,97 €
Op d'équipement n°105 Parc et jardin		172 000,00 €	172 000,00 €
Op d'équipement n°106 Salle Louis Richard	6 633,31 €	70 000,00 €	76 633,31 €
Op d'équipement n°108 Christ Kressel Monument	9 760,03 €	30 000,00 €	39 760,03 €
Op d'équipement n°109 Voirie		3 884,90 €	3 884,90 €
Op d'équipement n°110 Centre Technique Municipal	19 352,23 €	100 000,00 €	119 352,23 €
Op d'équipement n°111 Aménagements espaces urbains	792,00 €		792,00 €
Op d'équipement n°112 Eglise, Chapelle	3 120,00 €		3 120,00 €
Op d'équipement n°113 Crèche et Jardin d'enfants		15 000,00 €	15 000,00 €
Op d'équipement n°114 SIEL	275 583,51 €		275 583,51 €
Op d'équipement n°115 Opérations écocitoyennes	562,20 €	554 500,00 €	555 062,20 €
Op d'équipement n°118 Hapshette	2 294,07 €	20 000,00 €	22 294,07 €
Op d'équipement n°122 Sécurité, Vidéo-protection, PM	8 100,00 €	215 000,00 €	223 100,00 €
Op d'équipement n°123 Salle Pinard		1 663 438,25 €	1 663 438,25 €
Op d'équipement n°126 NTK	134 843,54 €	129 116,80 €	264 060,34 €
Op d'équipement n°127 Tribune audiovisuelle		2 423 033,58 €	2 423 033,58 €
Op d'équipement n°128 Plan de l'arbre en ville	524,45 €	10 000,00 €	10 524,45 €
Op d'équipement n°129 Travaux autres bâtiments		10 000,00 €	10 000,00 €
Op d'équipement n°130 Patrimoine forestier		20 000,00 €	20 000,00 €
Op d'équipement n°131 Lavoir Puits Ramkoud		50 000,00 €	50 000,00 €
Op d'équipement n°132 Presbytère		20 000,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>533 612,42 €</b>	<b>6 046 387,58 €</b>	<b>6 600 000,00 €</b>

Madame FAUDRIN présente la synthèse des dépenses et des recettes d'investissement du budget primitif Commune.

Le budget d'investissement subit une évolution de - 26,8 % en investissement.

**Dépenses d'investissement : 10 550 000 €**

- Chapitre 204 : 7 163,00 € (attribution de compensation à verser à Saint-Etienne Métropole)
- Dépenses d'équipements : 6 600 000,00 €
  - Restes à réaliser de 553 612,42 € pour une grosse partie sur les travaux d'aménagement du rez-de chaussée de la mairie, sur l'éclairage public et sur les nouvelles technologies.
  - Nouvelles propositions de 6 046 387,58 € dont le détail est présenté ci-après puisque le vote se fait par opération.

Madame FAUDRIN présente une vue consolidée des dépenses d'équipement 2024.

Il est précisé, dans le tableau ci-dessus, pour chaque opération d'équipement :

- Les restes à réaliser 2024
- Le projet d'inscriptions budgétaires au budget primitif 2025
- Le cumul des restes à réaliser et des nouveaux crédits inscrits.

Opérations	Projet BP 2025 + RAR 2024
101 Mairie	118 463,11 €
102 Complexe sportif	46 767,34 €
103 Ecole	453 376,71 €
104 Château Colcombet	13 753,97 €
105 Parc et jardin	172 000,00 €
106 Salle Louis Richard	76 633,31 €

108 Cimetières et Monuments	39 760,03 €
109 Voirie	3 884,90 €
110 Centre Technique Municipal	119 352,23 €
111 Aménagements espaces urbains	792,00 €
112 Eglise, Chapelle	3 120,00 €
113 Crèche et Jardin d'Enfants	15 000,00 €
114 SIEL	275 583,51 €
115 Opérations foncières	555 062,20 €
118 Esperluette	22 294,07 €
122 Sécurité, Vidéoprotection, PM	223 100,00 €
123 Salle Pinatel	1 663 438,25 €
126 NTIC	264 060,34 €
127 Tribune boulodrome	2 423 033,58 €
128 Plan de l'arbre en ville	10 524,45 €
129 Travaux autres bâtiments	10 000,00 €
130 Patrimoine forestier	20 000,00 €
131 Lavoir Puits Rambaud	50 000,00 €
132 Presbytère	20 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>6 600 000,00 €</b>

- Chapitre 16 : remboursement du capital 2 694 801,43 €.
- Chapitre 040 : opérations d'ordre pour 251 878 €
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales pour 157 732,61 €
- Chapitre 001 : reprise de résultat déficitaire de 838 424,96 €

**Recettes d'investissement : 10 550 000 €**

- Chapitre 10 : FCTVA + excédents de fonctionnement + taxe d'aménagement pour 2 172 645,41 €
- Chapitre 013 : subventions inscrites pour 2 566 408,98 €
- Chapitre 16 : emprunts et dettes pour 3 800 000 €. La collectivité doit recourir à des emprunts pour équilibrer et tenir le budget.
- Chapitre 165 : dépôt et cautionnement pour 600 €
- Chapitre 21 : 376 000 € de cessions de terrains nus
- Chapitre 040 : opérations d'ordre entre sections pour 576 613 €
- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 900 000 €
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales pour 157 732,61 €

## ➔ BUDGET ANNEXES – DEFICIT PORTE PAR LE BUDGET PRINCIPAL

Madame FAUDRIN présente la synthèse de la prise en charge des déficits des budgets annexes par le budget principal.

Madame FAUDRIN précise que le budget du CCAS figure sur une ligne à part, puisque ce budget est indépendant du budget de la commune même si la commune a apporté son soutien au CCAS pour 100 000 €.

	Compte financier unique 2024	Projet BP 2025 proposé AU VOTE	Evolution
EMEA	83 500,00 €	104 000,00 €	24,6%
AZT	218 023,07 €	170 000,00 €	-22,0%
RESTAURANT SCOLAIRE	365 000,00 €	327 000,00 €	-10,4%
<b>TOTAL</b>	<b>666 523,07 €</b>	<b>601 000,00 €</b>	<b>-9,8%</b>
CCAS	80 000,00 €	100 000,00 €	25,0%

## ➔ VUES CONSOLIDEES

Madame FAUDRIN présente une vue consolidée du compte financier unique pour les budgets annexes et le budget principal commune. Il s'agit de la synthèse des résultats de fonctionnement et d'investissement par budget.

### ➔ Vue consolidée - Compte financier unique 2024

VUE CONSOLIDEE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024				
Fonctionnement	EMEA	AZT	RESTAURANT SCOLAIRE	COMMUNE
Dépenses	150 598,96 €	3 833,88 €	563 827,11 €	6 809 028,49 €
Recettes	150 842,90 €	218 023,40 €	751 125,85 €	7 730 111,81 €
Résultat de l'exercice	243,94 €	214 189,52 €	187 298,74 €	921 083,32 €
Report	304,12 €	2 526,96 €	0,00 €	250 000,00 €
Résultat de clôture	548,06 €	216 716,48 €	187 298,74 €	1 171 083,32 €
Investissement	EMEA	AZT	RESTAURANT SCOLAIRE	COMMUNE
Dépenses	6 689,70 €	216 716,15 €	170 496,10 €	9 339 904,16 €
Recettes	11 171,15 €	374 874,01 €	191 466,16 €	7 764 509,35 €
Résultat de l'exercice	4 481,45 €	158 157,86 €	20 970,06 €	-1 575 394,81 €
Report	10 908,50 €	-374 874,01 €	-179 845,35 €	736 969,85 €
Résultat de clôture	15 389,95 €	-216 716,15 €	-158 875,29 €	-838 424,96 €
Dépenses RAR	0,00 €	0,00 €	299,00 €	553 612,42 €
Recettes RAR	0,00 €	0,00 €	1 351,50 €	4 129 762,70 €
Solde RAR	0,00 €	0,00 €	1 052,50 €	3 576 150,28 €
Résultat avec RAR	15 389,95 €	-216 716,15 €	-157 822,79 €	2 737 725,32 €

RAR : Restes à réaliser

V:\doc\1053433.doc

18

➤ Vue consolidée – Budget primitif 2025

VUE CONSOLIDEE DU BUDGET 2025 AU VOTE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EMEA	176 200,00 €	20 357,33 €
AZT	170 000,00 €	379 954,19 €
RESTAURANT SCOLAIRE	732 300,00 €	329 541,85 €
COMMUNE	8 105 735,00 €	10 550 000,00 €
TOTAL	9 184 235,00 €	11 279 853,37 €
	20 464 088,37 €	

Madame FAUDRIN précise que si on agrège l'ensemble des données, les montants sont considérables.

- Fonctionnement : 9 184 235,00 €
- Investissement : 11 279 853,37 €

L'effort financier de la collectivité pour 2025 s'élève à 20 464 088,37 €.

Monsieur JULIEN remercie Madame FAUDRIN pour cette présentation détaillée et complète, qui a permis de « balayer » le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Monsieur JULIEN apporte quelques précisions complémentaires et insiste sur les chiffres clés de la présentation de ces documents budgétaires.

Monsieur JULIEN rappelle la vue consolidée du compte financier unique 2024

VUE CONSOLIDÉE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024						
RAR: Restes à réaliser		CCAS	EMEA	AZT	RESTAURANT SCOLAIRE	COMMUNE
FONCTIONNEMENT	Dépenses	179 610,76 €	150 598,96 €	3 833,88 €	563 827,11 €	6 809 028,49 €
	Recettes	187 162,56 €	150 842,90 €	218 023,40 €	751 125,85 €	7 730 111,81 €
	Résultat de l'exercice	7 551,80 €	243,94 €	214 189,52 €	187 298,74 €	921 083,32 €
	Report	0,00 €	304,12 €	2 526,96 €	0,00 €	250 000,00 €
	Résultat de clôture	7 551,80 €	548,06 €	216 716,48 €	187 298,74 €	1 171 083,32 €
Affectation	600 € en recettes de fonctionnement et 6 951,80 € en recettes d'investissement au compte 1068	548,06 € en recettes de fonctionnement au compte 002	216 716,48 € en recettes d'investissement au compte 1066	28 423,45 € en recettes de fonctionnement et 158 875,29 € en recettes d'investissement	350 000,00 € en recettes de fonctionnement et 821 083,32 € en recettes d'investissement au compte 1068	
INVESTISSEMENT	Dépenses	55 087,30 €	6 689,70 €	216 716,15 €	170 496,10 €	9 339 904,16 €
	Recettes	32 711,33 €	11 171,15 €	374 874,01 €	191 466,16 €	7 764 509,35 €
	Résultat de l'exercice	-22 375,97 €	4 481,45 €	158 157,86 €	20 970,06 €	-1 575 394,81 €
	Report	-20 820,31 €	10 908,50 €	-374 874,01 €	-179 845,35 €	736 969,85 €
	Résultat de clôture	-43 196,28 €	15 389,95 €	-216 716,15 €	-158 875,29 €	-838 424,96 €
Affectation	43 196,28 € en dépenses d'investissement au compte 001	15 389,95 € en recettes d'investissement au compte 001	216 716,15 € en dépenses d'investissement au compte 001	158 875,29 € en dépenses d'investissement au compte 001	838 424,96 € en dépenses d'investissement au compte 001	
Dépenses RAR	43 354,37 €	0,00 €	0,00 €	299,00 €	553 612,42 €	
Recettes RAR	79 750,00 €	0,00 €	0,00 €	1 351,50 €	4 129 762,70 €	
Solde RAR	36 395,63 €	0,00 €	0,00 €	1 052,50 €	3 576 150,28 €	
Résultat avec RAR	-6 800,65 €	15 389,95 €	-216 716,15 €	-157 822,79 €	2 737 725,32 €	

Monsieur JULIEN rappelle le détail des déficits portés par le budget principal sur 2025 :

BUDGETS ANNEXES DEFICIT PORTE PAR LE BUDGET PRINCIPAL SUR 2025			
	Compte financier unique 2024	Projet BP 2025 proposé AU VOTE	Evolution
EMEA	83 500,00 €	104 000,00 €	24,6%
AZT	218 023,07 €	170 000,00 €	-22,0%
RESTAURANT SCOLAIRE	365 000,00 €	327 000,00 €	-10,4%
<b>TOTAL</b>	<b>666 523,07 €</b>	<b>601 000,00 €</b>	<b>-9,8%</b>
CCAS	80 000,00 €	100 000,00 €	25,0%

Monsieur JULIEN rappelle la vue consolidée du budget 2025 :

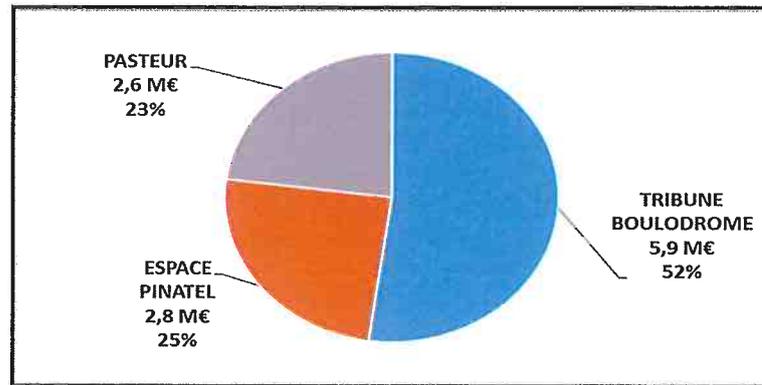
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CCAS	215 700,00 €	516 059,32 €
EMEA	176 200,00 €	20 357,33 €
AZT	170 000,00 €	379 954,19 €
RESTAURANT SCOLAIRE	732 300,00 €	329 541,85 €
COMMUNE	8 105 735,00 €	10 550 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 399 935,00 €</b>	<b>11 795 912,69 €</b>
	<b>21 195 847,69 €</b>	

Monsieur JULIEN insiste sur les chiffres clés de cette présentation budgétaire :

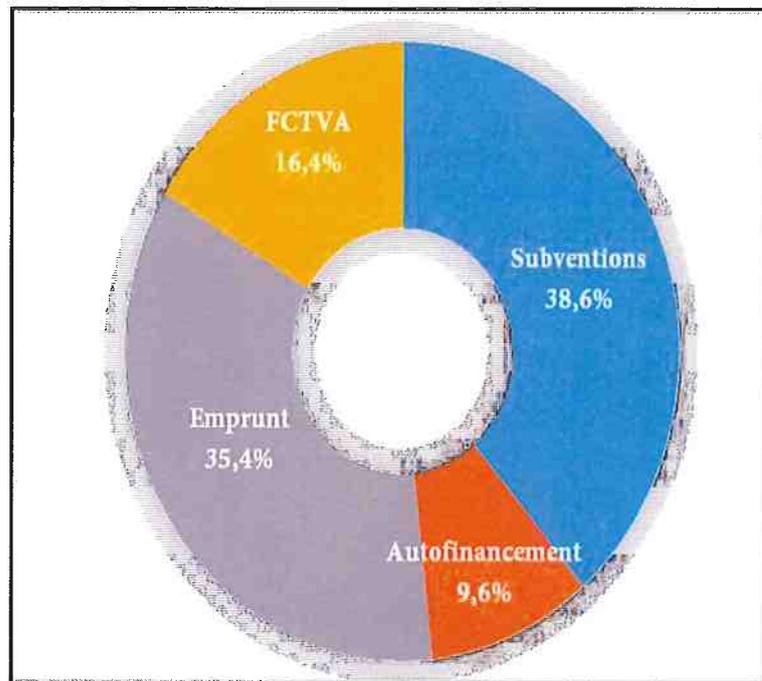
- Niveau d'investissement réel au cours de l'exercice 2024 : 7 485 165,47 €.
- Niveau d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2025 : 6 850 000 €.
  - ☞ Sur ce budget "biennal", ce sont près de 14 millions d'euros d'investissement qui seront réalisés.
- Ratio de désendettement inférieur à 6 ans. C'est quasiment une prouesse pour une collectivité locale de maintenir un ratio de désendettement aussi faible avec un tel niveau d'investissements. Il est possible de continuer à programmer des investissements tout en continuant à désendetter la collectivité. Il convient de souligner cette situation.
- Niveau d'endettement : 9,39 M€ en phase programmée de désendettement. Le recours annuel à l'emprunt sera inférieur au remboursement de l'exercice.
- CAF brute : 1,57 M€ en progression stabilisée depuis 2021 (+ 6 %) mais de + 3,55 % sur 2024.
- CAF nette : 0,76 M€ en très nette progression depuis 2021 (+ 40 %) et encore évolutive sur 2024 : + 2,1 %.

Monsieur JULIEN déclare que tous ces éléments placent la commune de Saint-Genest-Lerpt en excellente position pour aller négocier auprès des organismes bancaires.

Monsieur JULIEN apporte quelques précisions complémentaires sur la répartition des différentes autorisations de programmes et crédits de paiements :



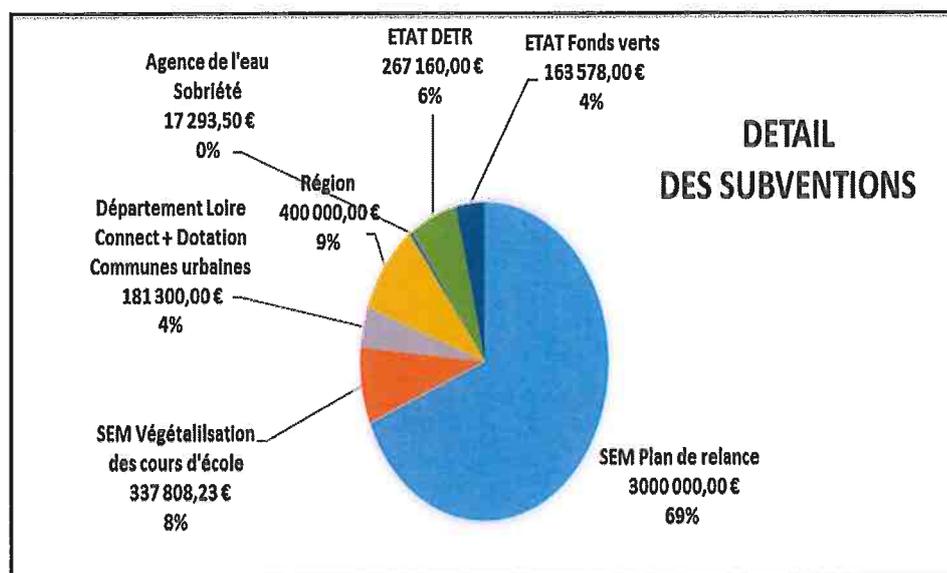
Monsieur JULIEN apporte quelques précisions complémentaires sur la répartition des différentes recettes d'investissement :



Monsieur JULIEN apporte quelques précisions sur le détail des entités qui ont versé des subventions à la commune de Saint-Genest-Lerpt pour la réalisation des « gros chantiers » :

SAINT ETIENNE METROPOLE	76,4%
ETAT	9,9%
REGION AURA	9,2%
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	4,2%
AGENCE DE L'EAU	0,4%

Monsieur JULIEN présente à l'assemblée la répartition du détail des subventions accordées à la commune de Saint-Genest-Lerpt :



Monsieur JULIEN invite le conseil municipal à procéder au vote des différents dossiers budgétaires.

Monsieur JULIEN précise que pour le vote des comptes financiers uniques du budget principal et des quatre budgets annexes, il quittera la salle et laissera la présidence à Monsieur GIRERD.

# Commune

## 1. Approbation du compte financier unique 2024 – Budget principal Commune

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Fonctionnement :	
Dépenses :	6 809 028,49 €
Recettes :	7 730 111,81 €
Excédent de l'exercice :	921 083,32 €
Excédent antérieur reporté :	250 000,00 €
Résultat cumulé (excédent) :	1 171 083,32 €
Investissement :	
Dépenses :	9 339 904,16 €
Recettes :	7 764 509,35 €
Déficit de l'exercice :	-1 575 394,81 €
Excédent antérieur reporté :	736 969,85 €
Résultat cumulé (déficit) :	-838 424,96 €
Reste à réaliser	
Dépenses :	553 612,42 €
Recettes :	4 129 762,70 €
Solde des restes à réaliser :	3 576 150,28 €
Résultat avec les restes à réaliser :	2 737 725,32 €

Monsieur JULIEN se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur GIRERD est désigné comme président de séance.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal Commune, tel que défini ci-dessus.**

## 2. Affectation des résultats 2024 - Budget Principal : Commune

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'année 2024 est de 1 171 083,32 €.

Par rapport aux besoins de financement apparaissant au budget primitif du budget principal Commune, il est proposé :

- d'affecter la somme de 821 083,32 € au compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé en investissement,
- de reprendre la somme de 350 000,00 € au compte 002 en solde de fonctionnement.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- ☞ AFFECTER la somme de 821 083,32 € au compte 1068 en excédent de fonctionnement capitalisé en investissement,
- ☞ REPRENDRE la somme de 350 000,00 € au compte 002 en solde de fonctionnement.

### 3. Etat annuel récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Ces articles imposent aux EPCI à fiscalité propre, aux communes, aux départements et aux régions d'établir un état annuel regroupant l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par leurs élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein : de leur organe délibérant ; des syndicats où ils les représentent ; des sociétés d'économie mixte locales ; des sociétés publiques locales et des sociétés d'économie mixte à opération unique, ou filiale d'une de ces sociétés au sein desquelles ils les représentent.

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction » exercé en leur sein d'une part, et d'autre part : au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Cet état devra faire apparaître l'ensemble de ces indemnités, libellées en euros, et de manière nominative. Il devra être transmis à l'ensemble des membres de l'organe délibérant avant l'examen du budget de la collectivité.

Cette obligation ne constitue pas une obligation nouvelle de publicité, mais une « simple mesure d'information ». Son objet est, à titre principal, de renforcer la transparence applicable aux indemnités des élus locaux.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

Nom_Prénom	Libellé	Montant perçu
JULIEN Christian	Indemnité de fonction des élus locaux	27 129.38 €
	Indemnité de fonction de Saint-Etienne Métropole	23 430,00 €
GIRERD Emmanuel	Indemnité de fonction des élus locaux	9 618.60 €
DELIAVAL Marianne	Indemnité de fonction des élus locaux	6 659.04 €
	Indemnité de fonction de Saint-Etienne Métropole	2 959.56 €
SERRE André	Indemnité de fonction des élus locaux	8 138.78 €
RAVEL Queletoume	Indemnité de fonction des élus locaux	8 138.78 €
HALLEUX Roselyne	Indemnité de fonction des élus locaux	8 138.78 €
RUARD Patrick	Indemnité de fonction des élus locaux	8 138.78 €
SZEMENDERA Jacqueline	Indemnité de fonction des élus locaux	8 138.78 €
GAUD Jean-François	Indemnité de fonction des élus locaux	8 138.78 €
FREYCENON Juliette	Indemnité de fonction des élus locaux	2 466.26 €
PEREZ Michèle	Indemnité de fonction des élus locaux	2 466.26 €
BOUNOUAR Gilda	Indemnité de fonction des élus locaux	4 192.68 €
CISEK Xavier	Indemnité de fonction des élus locaux	2 466.26 €
DAL MOLIN Thierry	Indemnité de fonction des élus locaux	2 466.26 €
FAUDRIN Valérie	Indemnité de fonction des élus locaux	3 452.78 €
LAURENSON Nicolas	Indemnité de fonction des élus locaux	4 192.68 €

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'état annuel récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.**

#### 4. Liste des marchés conclus en 2024

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur publie sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Les marchés de travaux sont regroupés en fonction de leur prix selon les tranches suivantes : 40 000 € HT à 99 999,99 € HT ; 100 000 € HT à 5 381 999,99 € HT ; 5 382 000 € HT et plus,

Les marchés de fournitures et de services sont regroupés en fonction de leur prix selon les tranches suivantes : 40 000 € HT à 89 999,99 € HT ; 90 000 € HT à 214 999,99 € HT ; 215 000 € HT et plus.

Ceci exposé, monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre acte des listes suivantes

#### BUDGET GENERAL

##### a) Marchés de travaux conclus en 2024

Objet du marché	Attributaire	Montant HT du marché	
40 000 € HT à 99 999,99 € HT			
90 000 € HT à 5 381 999,99 € HT			
Travaux de construction d'une tribune avec vestiaires et d'un boulodrome			
Travaux de construction d'une tribune avec vestiaires et d'un boulodrome Lot n°16 VRD Aménagements extérieurs	SDRTP SAS 220 Rue de la Cumine ZA Aulagny 1 43290 MONTREGARD	Total :	559 000.00 € HT
Travaux de construction d'une tribune avec vestiaires et d'un boulodrome Lot n°6 ITE Façades briques bardage métallique	CFF SAS 8 rue de l'industrie 42290 SORBIERS	Total :	419 511.07 € HT
Tavaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie Lot n°1 Audiovisuel	VIDEOSCOPE MULTIMEDIA 23 Rue de la Talaudière 42000 ST ETIENNE	Total :	75 662.40 € HT
		Total :	340 000.00 € HT
Travaux de requalification des préaux			
Travaux de requalification des préaux Lot n°1 VRD Aménagements extérieurs	DEGRUEL 2 Chemin de Bujarret 42400 ST CHAMOND	Total :	419 511.07 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°2 Maçonnerie	SOCOBAT 2 Allée des Marguerites 43120 MONISTROL SUR LOIRE	Total :	287 000.00 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°3 Etanchéité	SUPER ZAC du Tissot 42530 ST GENEST LERPT	Total :	49 000.00 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°4 Serrurerie métallerie	KCM 80 Boulevard d'Auvergne 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	Total :	239 636.67 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°5 Bardage en profil verrier	SOMOBI ZI La Silardière - Rue Jean Monnet 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	Total :	18 562.70 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°6 Plâtrerie - peinture - carrelage	GOUNON ET FILS 2 rue des Haveuses 42230 ROCHE LA MOLIERE	Total :	60 713.06 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°7 Cabines sanitaires préfabriquées	GOUNON ET FILS 2 rue des Haveuses 42230 ROCHE LA MOLIERE	Total :	10 770.55 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°8 Chauffage - VMC - plomberie	SUPER ZAC du Tissot 42530 ST GENEST LERPT	Total :	140 812.50 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°9 Electricité CFO-CFA	LATHUILIERE 3 rue des Haveuses	Total :	49 921.83 € HT

V:\doc\1053433.doc

26

	42230 ROCHE LA MOLIERE		
Travaux de requalification des préaux Lot n°10 Ascenseur	OTIS 5 chemin du Tronchon 69570 DARDILLY	Total :	20 500.00 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°11 Mobilier enfant et jeux sur mesures	GAME PLAY ENJOY 46 Avenue Louis Pasteur 43700 ST GERMAIN LAPRADE	Total :	229 995.00 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°12 Aménagement paysager et plantation	AU CARRE VERT 5 rue des Haveuses 42230 ROCHE LA MOLIERE	Total :	115 736.70 € HT
Travaux de requalification des préaux Lot n°13 Façade	CFF SAS 8 rue de l'industrie 42290 SORBIERS	Total :	80 077.10 € HT
5 382 000 € HT et plus			
		Total :	€ HT

b) Marchés de fournitures conclus en 2024

Objet du marché	Attributaire	Montant HT du marché	
40 000 € HT à 89 999,99 € HT			
Marché d'exploitation et maintenance des installations de chauffage /ECS / ventilation / climatisation des bâtiments communaux	IDEX ENERGIE SAS 11 Rue Maurice Audibert 69800 ST PRIEST	Total :	48 735.60 € HT
90 000 € HT à 213 999,99 € HT			
214 000 € HT et plus			

c) Marchés de services conclus en 2024

Objet du marché	Attributaire	Montant HT du marché	
40 000 € HT à 89 999,99 € HT			
90 000 € HT à 213 999,99 € HT			
214 000 € HT et plus			

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal prend acte de la liste des marchés conclus en 2024, tels qu'énoncés ci-dessus.**

**5. Liste des marchés soldés en 2024 (DGD Payés)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la liste des marchés publics soldés l'année précédente doit être présentée chaque année avant le 31 mars au conseil municipal.

Ceci exposé, monsieur le maire propose au conseil municipal de prendre acte de la liste suivante

**BUDGET GENERAL**

Objet du marché	Attributaire	Montant HT du marché
Tavaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie – Lot n°2 Mur à ossature bois	VIEBOIS 135 Chemin de la Corée 42600 CHAMPDIEU	20 055.86 € HT
Tavaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie – Lot n°5 Portes automatiques	SAS SOFTICA 55 Impasse des iris 73420 MERY	4 591.46 € HT
Tavaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie –	MENUISERIE BEAL ZA La Bargette - 13 rue Simone de Beauvoir	76 254.35 €

V:\doc\1053433.doc

27

Lot n°6 Menuiseries intérieures bois	42270 ST PRIEST EN JAREZ	HT
Tavaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie – Lot n°9 CVC - Plomberie	BENETIERE SAS 3 Rue François Couperin 42000 ST ETIENNE	74 549.16 € HT
Tavaux d'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie – Lot n°12 Mobilier	MENUISERIE BEAL ZA La Bargette - 13 rue Simone de Beauvoir 42270 ST PRIEST EN JAREZ	96 855.00 € HT
Travaux de construction d'une tribune avec vestiaires et d'un boulodrome – Lot n°1 Désamiantage – Démolition	ARNAUD DEMOLITION 370 rue Albert Camus 42530 LATALAUDIERE	110 933.00 € HT

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal prend acte de la liste des marchés soldés en 2024, tels qu'énoncés ci-dessus.**

## 6. Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune de Saint-Genest-Lerpt en 2024

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à délibérer sur la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune. Le bilan des acquisitions et des cessions immobilières des collectivités territoriales porte sur l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur l'année 2024.

La liste des opérations effectuées en 2024 est la suivante :

### Acquisitions :

Un échange a eu lieu entre la collectivité et Monsieur Fabien CLAVEY. La collectivité a acquis de M. CLAVEY la parcelle cadastrée section AD numéro 564 sise Lieudit la vigne à SAINT-GENEST-LERPT d'une surface de 22 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal a délibéré le 19 juin 2024.

L'acte notarié a été reçu par Maître ZILIC-BALAY, notaire à MONISTROL-SUR-LOIRE le 9 juillet 2024.

L'échange a eu lieu à l'euro symbolique.

### Cessions :

Un échange a eu lieu entre la collectivité et Monsieur Fabien CLAVEY. La collectivité a cédé à M. CLAVEY la parcelle cadastrée section AD numéro 565 sise Lieudit la vigne à SAINT-GENEST-LERPT d'une surface de 28 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal a délibéré le 19 juin 2024.

L'acte notarié a été reçu par Maître ZILIC-BALAY, notaire à MONISTROL-SUR-LOIRE le 9 juillet 2024.

L'échange a eu lieu à l'euro symbolique.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune de Saint-Genest-Lerpt en 2024.**

## 7. Imputation de dépenses en section d'investissement - Remise en état des terrains de football

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les terrains de football nécessitent des interventions techniques et un traitement particulier pour atteindre la norme exigée par la fédération française de football.

Ces travaux sont indispensables pour permettre à la collectivité d'atteindre un palier supplémentaire et inévitable afin de pouvoir accueillir des événements majeurs sportifs tels que la Coal cup.

Les travaux de construction à proximité des terrains ont aussi fragilisé la pelouse et rendent nécessaire un traitement pour atteindre le niveau d'excellence exigé.

L'ensemble de l'opération générera incontestablement une plus-value, à inscrire au bilan.

Vu la circulaire INTB0200059C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Considérant que constitue une dépense d'amélioration toute dépense qui a pour effet, soit d'augmenter la valeur et/ou la durée de vie d'un bien immobilisé, soit d'augmenter cette durée de vie, de permettre une diminution des coûts d'utilisation.

Considérant que les améliorations peuvent provenir de la transformation d'un élément existant pour le perfectionner.

Considérant ainsi que ces dépenses constituent des immobilisations.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'imputer en dépenses d'investissement – opération 102 complexe sportif les dépenses ci-après :

- Commande TEAMGREEN
- Commande TECHNIGAZON
- Commande RICARD SARL

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'imputer en dépenses d'investissement - opération 102 complexe sportif - les dépenses TEAMGREEN, TECHNIGAZON et RICARD SARL.**

## 8. Budget primitif 2025 – Commune

Considérant que le budget primitif 2025 est proposé par chapitre (Fonctionnement) et par opération (Investissement).

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville de St Genest Lerpt doit être en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les propositions suivantes :

Fonctionnement :	
Dépenses :	8 105 735,00 €
Recettes :	8 105 735,00 €
Investissement :	
Dépenses :	10 550 000,00 €
Recettes :	10 550 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2025 - COMMUNE, tel que défini ci-dessus.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 - COMMUNE, tel que défini ci-dessus.**

## 9. Vote des taux des impôts locaux – Exercice 2025

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer les taux des impôts locaux pour 2025 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 43.30 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 41.71 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires 15.79 %
- Taxe d'Habitation sur les logements vacants : 15.79 %

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Monsieur JULIEN** insiste sur le fait que la commune n'augmente pas les taux d'imposition cette année.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux des impôts locaux pour 2025 comme suit :**

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	43.30 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41.71 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	15.79 %
- Taxe d'Habitation sur les logements vacants :	15.79 %

#### **10. Frais de représentation du Maire 2025**

Le conseil municipal, lors du vote du budget primitif 2025 de la commune, a décidé d'inscrire une somme de 2 500 € au compte 65316 pour les frais de représentation du maire, comme le prévoit l'article L2123-19 du code général des collectivités territoriales.

Cette indemnisation n'est pas un droit pour le maire mais une faculté laissée au conseil municipal. Elle s'analyse comme une allocation destinée à couvrir les frais inhérents à la fonction du maire qui peuvent être remboursés dans le cadre normal des frais de déplacement. Cette indemnisation a été reconsidérée et alignée sur le montant pratiqué dans les communes de la même strate (5 000 / 10 000 habitants), soit 2 500 euros.

Au cours de l'exercice 2025, le maire sera amené à divers déplacements et rencontres pour traiter des affaires de la commune.

Il propose à l'assemblée que lui soit versée une somme de 2 500 € sur les crédits votés au budget.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des frais de représentation du maire pour l'exercice 2025 à 2 500 €.**

#### **11. Accroissement du fonds documentaire de l'Esperluette par la poursuite des acquisitions**

Le budget d'acquisition pour une bibliothèque ou une médiathèque est généralement inscrit en section de fonctionnement du budget.

Cependant, la circulaire INTB0200059C du 26 février 2002 prévoit un dispositif spécifique :

« Les dépenses de renouvellement des ouvrages qui visent à maintenir le fonds documentaire dans son état normal de fonctionnement (renouvellement des ouvrages endommagés) s'analysent comme des renouvellements isolés et sont enregistrés en charges.

En revanche, les acquisitions d'ouvrages nouveaux ayant pour objet de compléter le fonds documentaire soit dans le cadre d'une extension physique de la bibliothèque (nouveaux rayonnages, extension des locaux), soit dans le cadre d'un accroissement du nombre d'ouvrages, s'analysent comme des dépenses d'investissement. A ce titre, elles viennent augmenter la valeur initiale du premier équipement.

Dans cette deuxième hypothèse, le mandat proposant l'imputation comptable à la section d'investissement devra être appuyé d'un certificat administratif de l'ordonnateur précisant que l'acquisition des ouvrages concernés s'inscrit dans le cadre d'un complément d'équipement. »

Ainsi, dans la mesure où le niveau de fonds documentaire exigé pour une médiathèque municipale telle que l'Esperluette nécessite d'accroître le nombre et le type d'ouvrages, et ainsi, de poursuivre la politique d'acquisition engagée depuis son ouverture.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Monsieur JULIEN** souligne le fait que, à la faveur de rencontres avec la médiathèque départementale, il a pu constater que Saint-Genest-Lerpt est une des collectivités qui consent les crédits les plus importants pour le soutien du fonds documentaire de la médiathèque pour la poursuite des acquisitions. Il s'agit là d'une action très explicite en la matière auprès de la médiathèque. Il tient à souligner cet effort constant de la municipalité envers la culture depuis de nombreuses années (festivals, saison culturelle, médiathèque...). Sur le sujet, il fait remarquer que la municipalité tient ses engagements.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ☞ **AUTORISE** la Commune à engager et payer pour 20 000 € TTC de dépenses, en section d'investissement, au titre du fonds documentaire de la médiathèque,
- ☞ **PREVOIT**, le moment venu, l'inscription de la somme correspondante au budget 2025 de la commune.

**12. Demande d'une dotation d'équipements des territoires ruraux 2025 auprès de l'Etat pour la « rénovation de l'espace d'accueil et de la salle du conseil municipal »**

La demande de dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2024 pour le projet de rénovation de l'espace d'accueil et de la salle du conseil municipal n'ayant pas abouti, faute de crédits, la commune a redéposé le dossier sur 2025 pour ce projet en cours de finalisation.

Le hall de la mairie n'est plus adapté à l'accueil du public et est vieillissant. Cette rénovation permettra de proposer un espace d'accueil plus chaleureux et de nouvelles fonctions numériques permettant au public d'être plus « connecté » en accomplissant certaines formalités administratives de manière autonome.

Un espace interactif en libre-service sera également proposé aux Lerptiens n'ayant pas la possibilité d'accéder aux démarches en ligne et un agent pourra les accompagner si besoin, de sorte à veiller à ne pas créer de fracture numérique mais au contraire d'y pallier.

Les espaces d'accueil du public seront plus agréables et chaleureux, proposant une meilleure confidentialité et sécurité. L'ensemble de ces espaces sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

La salle du conseil municipal sera entièrement repensée et dotée de moyens numériques modernes et proposant un nouveau mobilier qui répondra aux différentes configurations d'accueil nécessaires (conseil municipal, mariages, réunions publiques, hommages publics, réceptions, bureau de vote...). Le chantier se déroulera en deux phases successives, à savoir la rénovation de l'ensemble de l'accueil du rez-de-chaussée de la mairie dans un premier temps puis la rénovation de la salle du conseil municipal. L'accueil de la mairie sera temporairement localisé dans l'actuelle salle du conseil municipal pour maintenir la réception du public et garantir la continuité des services proposés à la population. Dès l'espace d'accueil terminé, l'entrée du public reviendra en rez-de-chaussée et les travaux de la salle du conseil municipal pourront alors commencer.

Les travaux estimatifs ont été évalués à 624 667,42 € HT. Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Travaux	550 369,92 €	DETR 2025	170 000,00 €
Contrat designer	19 250,00 €	SIEL Révolution	9 000,00 €
Mission d'accomp Travaux	11 700,00 €	Autofinancement	160 000,00 €
Mission d'accomp Travaux	6 000,00 €	Emprunt	285 667,42 €
Divers missions	37 347,50 €		
<b>Total des dépenses (HT)</b>	<b>624 667,42 €</b>	<b>Total des recettes (HT)</b>	<b>624 667,42 €</b>

Calendrier de réalisation : Début des travaux : Janvier 2024 / Fin des travaux : Février 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à demander une dotation d'équipements des territoires ruraux 2025 (DETR) auprès de l'Etat pour le financement de la rénovation de l'espace d'accueil et de la salle du conseil municipal de la mairie de St Genest Lerpt (lot 2 à 12), à hauteur de 170 000 €.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une dotation d'équipements des territoires ruraux 2025 (DETR) auprès de l'Etat pour le financement de la rénovation de l'espace d'accueil et de la salle du conseil municipal de la mairie de St Genest Lerpt (lot 2 à 12), à hauteur de 170 000 €.**

13. **Demande d'une dotation d'équipements des territoires ruraux 2025 auprès de l'Etat pour la « démolition et reconstruction d'une tribune-boulodrome au complexe sportif Etienne Berger »**

La commune a souhaité déposer une demande au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Le projet est la démolition et la reconstruction de la tribune boulodrome du complexe sportif Etienne Berger.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Démolition du boulodrome et de la grande tribune existants
- Construction d'une nouvelle tribune de capacité entre 150 et 200 places assises + locaux annexes indispensables (sanitaires, vestiaires, douches, locaux de rangement, salles de réunion etc)
- Construction d'un nouveau boulodrome (boule lyonnaise et pétanque) : 4 pistes formant une surface totale d'environ 15 m x 42 m, avec locaux annexes indispensables (vestiaires, buvette etc)
- Intégration d'espaces pour des activités annexes telles que : gym, danse, yoga, cyclotourisme, running avec rangements
- Intégration potentielle de photovoltaïque en toiture et démarche responsable sur l'ensemble de la construction du projet
- Mise en place de contrôle d'accès conforme aux équipements existant et vidéosurveillance
- Sonorisation du site intérieure et extérieure
- Réfection / reconstruction du terrain de basket existant
- Aménagement extérieur avec mise en œuvre de terrains de pétanque extérieurs.

Les travaux estimatifs ont été évalués à 4 896 023,67 € HT. Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Travaux	4 188 642,70 €	DETR 2023 Notifié	267 160,00 €
Honoraires	602 000,47 €	Conseil départemental	176 300,00€
Maître d'œuvre		Enveloppes urbaines Notifié	
Etudes et diverses missions	105 380,50 €	SEM Plan Relance Notifié	1 750 000,00 €
		DETR 2025 Demande	360 000,00 €
		Emprunt	2 342 563,67 €
<b>Total des dépenses (HT)</b>	<b>4 896 023,67 €</b>	<b>Total des recettes (HT)</b>	<b>4 896 023,67 €</b>

Calendrier de réalisation : Début des travaux : d'octobre 2023 / Fin des travaux : Avril 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à demander une dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2025 auprès de l'Etat pour le financement de la tranche 2 (lot 6 à 16) des travaux de démolition et de la construction de la tribune-boulodrome, à hauteur de 360 000 €.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2025 auprès de l'Etat pour le financement de la tranche 2 (lot 6 à 16) des travaux de démolition et de la construction de la tribune-boulodrome, à hauteur de 360 000 €.**

14. **Demande d'une dotation d'équipements des territoires ruraux 2025 auprès de l'Etat pour le projet « Aménagement de parcs Verchère et Minois »**

La commune a souhaité déposer une demande au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR). Le projet est des travaux d'aménagement des parcs publics « La Verchère » et « Minois ».

La municipalité envisage d'installer des nouveaux jeux pour les enfants et des travaux d'aménagement du monument aux morts.

Le projet permettra d'améliorer le confort des administrés avec pour objectifs la mise en place de jeux dont une partie est inclusive et de remettre en avant un monument rappelant le devoir de mémoire de chacun.

L'objectif recherché est de proposer des aménagements conformes aux besoins des usagers et en adéquation avec les nouvelles normes de sécurité.

V:\doc\1053433.doc  
32

Un des sites dispose d'un monument aux morts qui fera l'objet d'une remise en état de son aménagement.

Sur le site Parc Verchère :

- Installation de deux jeux dont un inclusif avec aménagement des terrains : pyramide des cordes ; château fort
- Réaménagement du monument aux morts

Sur le site du Minois :

- Installation de jeux.

Les travaux estimatifs ont été évalués à 175 000,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Travaux	35 000,00 €	DETR 2025	140 000,00 €
Matériels et équipements	140 000,00 €	Autofinancement	35 000,00 €
<b>Total des dépenses (HT)</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>Total des recettes (HT)</b>	<b>175 000,00 €</b>

Calendrier de réalisation : Début des travaux : Avril 2025 / Fin des travaux : Juin 2025.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une dotation d'équipements des territoires ruraux 2025 (DETR) auprès de l'Etat pour le financement des travaux d'aménagement de deux de ses parcs publics « La Verchère » et « Minois », à hauteur de 140 000 €.**

#### **15. Demande d'une subvention auprès de la Région pour le projet « Aménagement de parcs Verchère et Minois »**

La commune a souhaité déposer une demande au titre de l'enveloppe « Aménager et équiper une aire de jeux inclusive ». Il s'agit de travaux d'aménagement des parcs publics « La Verchère » et « Minois ».

La municipalité envisage d'installer des nouveaux jeux pour les enfants et des travaux d'aménagement du monument aux morts.

Le projet permettra d'améliorer le confort des administrés avec pour objectifs la mise en place de jeux dont une partie est inclusive et de remettre en avant un monument rappelant le devoir de mémoire de chacun.

L'objectif recherché est de proposer des aménagements conformes aux besoins des usagers et en adéquation avec les nouvelles normes de sécurité.

Un des sites dispose d'un monument aux morts qui fera l'objet d'une remise en état de son aménagement.

Sur le site Parc Verchère :

- Installation de deux jeux dont un inclusif avec aménagement des terrains : pyramide des cordes ; château fort
- Réaménagement du monument aux morts

Sur le site du Minois :

- Installation de jeux.

Les travaux estimatifs ont été évalués à 175 000,00 € HT. Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Travaux	35 000,00 €	Région AURA	15 000,00 €
Matériels et équipements	140 000,00 €	Autofinancement	160 000,00 €
<b>Total des dépenses (HT)</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>Total des recettes (HT)</b>	<b>175 000,00 €</b>

Calendrier de réalisation : Début des travaux : Avril 2025 / Fin des travaux : Juin 2025.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour le financement des travaux d'aménagement de ses parcs publics « La Verchère » et « Minois », à hauteur de 15 000 €.**

V:\doc\1053433.doc

33

#### 16. Demande d'une subvention auprès de la Région pour le projet « Vidéoprotection »

La commune a souhaité déposer une demande au titre de l'enveloppe « Sécurité - Vidéoprotection ».

Il s'agit de l'amélioration du système existant et son extension.

La municipalité a missionné un AMO pour l'accompagner dans la mission d'analyse.

L'enveloppe allouée au titre de 2025 sur l'opération 122 a été évaluée à 166 666,67 € HT.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Matériels et équipements	166 666,67 €	Région AURA (30 %)	50 000,00 €
		Autofinancement (70 %)	116 666,67 €
<b>Total des dépenses (HT)</b>	<b>166 666,67 €</b>	<b>Total des recettes (HT)</b>	<b>166 666,67 €</b>

Calendrier de réalisation : Début des travaux : Juin 2025 / Fin des travaux : Décembre 2025.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Monsieur JULIEN** profite de l'examen de ce dossier pour souligner le fait que les caméras de vidéoprotection sont désormais toutes opérationnelles.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes pour le financement des travaux en lien avec le projet de vidéoprotection, à hauteur de 50 000,00 €.**

#### 17. Demande d'une subvention auprès de l'Etat pour le projet « Vidéoprotection »

La commune a souhaité déposer une demande au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le projet est l'amélioration du système existant et son extension.

La municipalité a missionné un AMO pour l'accompagner dans la mission d'analyse.

L'enveloppe allouée au titre de 2025 sur l'opération 122 a été évaluée à 166 666,67 € HT. Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

Matériels et équipements	166 666,67 €	ETAT FIPD 2025	133 333,33 €
		Autofinancement	33 333,34 €
<b>Total des dépenses (HT)</b>	<b>166 666,67 €</b>	<b>Total des recettes (HT)</b>	<b>166 666,67 €</b>

Calendrier de réalisation : Début des travaux : Juin 2025 / Fin des travaux : Décembre 2025.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès de l'Etat pour le financement des travaux en lien avec le projet de vidéoprotection, à hauteur de 133 333,33 €.**

## RESTAURANT SCOLAIRE

### 18. Compte financier unique 2024 – Budget annexe Restaurant scolaire

Le compte financier unique pour le budget annexe RESTAURANT SCOLAIRE est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Fonctionnement :	
Dépenses :	563 827,11 €
Recettes :	751 125,85 €
Excédent de l'exercice :	187 298,74 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat cumulé (excédent) :	187 298,74 €
Investissement :	
Dépenses :	170 496,10 €
Recettes :	191 466,16 €
Excédent de l'exercice :	20 970,06 €
Déficit antérieur reporté :	-179 845,35 €
Résultat cumulé (déficit) :	-158 875,29 €
Reste à réaliser	
Dépenses :	299,00 €
Recettes :	1 351,50 €
Solde des restes à réaliser :	1 052,50 €
Résultat avec les restes à réaliser :	-157 822,79 €

Monsieur JULIEN se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur GIRERD est désigné comme président de séance.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2024 - RESTAURANT SCOLAIRE, tel que défini ci-dessus.**

### 19. Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Restaurant scolaire

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'année 2024 est de 187 298,74 €.

Il est proposé :

- d'affecter la somme de 158 875,29 € au compte 1068 en recettes d'investissement figurant au budget primitif du service annexe du « Restaurant scolaire »,
- de reprendre la somme de 28 423,45 € au compte 002 en solde de fonctionnement.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- ☞ **AFFECTER la somme de 158 875,29 € au compte 1068 en recettes d'investissement figurant au budget primitif du service annexe du « Restaurant scolaire »,**
- ☞ **REPRENDRE la somme de 28 423,45 € au compte 002 en solde de fonctionnement.**

## 20. Budget primitif 2025 – Budget annexe Restaurant scolaire

Considérant que le budget primitif 2025 est proposé par chapitre (Fonctionnement et Investissement).

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget annexe : RESTAURANT SCOLAIRE de la Ville de St Genest Lerpt doit être en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les propositions suivantes :

Fonctionnement :	
Dépenses :	732 300,00 €
Recettes :	732 300,00 €
Investissement :	
Dépenses :	329 541,85 €
Recettes :	329 541,85 €

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 – RESTAURANT SCOLAIRE, tel que défini ci-dessus.**

## ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

### 21. Compte financier unique 2024 - Budget annexe Enseignements artistiques

Le compte financier unique pour le budget annexe : ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Fonctionnement :	
Dépenses :	150 598,96 €
Recettes :	150 842,90 €
Excédent de l'exercice :	243,94 €
Excédent antérieur reporté :	304,12 €
Résultat cumulé (excédent) :	548,06 €
Investissement :	
Dépenses :	6 689,70 €
Recettes :	11 171,15 €
Excédent de l'exercice :	4 481,45 €
Excédent antérieur reporté :	10 908,50 €
Résultat cumulé (excédent) :	15 389,95 €
Reste à réaliser	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Résultat avec les restes à réaliser :	15 389,95 €

Monsieur JULIEN se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur GIRERD est désigné comme président de séance.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le CFU 2024 – Enseignements artistiques, tel que défini ci-dessus.**

### 22. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Enseignements artistiques

Le déficit cumulé de fonctionnement de l'année 2024 est de 548,06 €. Il est proposé d'affecter la somme de 548,06 € au compte 002 en dépenses de fonctionnement figurant au budget primitif du service annexe des « Enseignements artistiques ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de 548,06 € au compte 002 en dépenses de fonctionnement figurant au budget primitif du service annexe des « Enseignements artistiques ».

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 548,06 € au compte 002 en dépenses de fonctionnement figurant au budget primitif du service annexe des « Enseignements artistiques ».**

### 23. Création d'un fonds « costumes » à l'EMEA

Considérant que l'école municipale d'enseignements artistiques (EMEA) achète des costumes pour ses GALAS tous les ans et que ces costumes sont réutilisés.

Considérant que la durée d'utilisation des costumes est supérieure à une année et que, de fait, ils peuvent être considérés comme des investissements.

Il est proposé au conseil municipal d'imputer en section d'investissement les dépenses suivantes :

Fourisseur	Objet	Imputation	Montant TTC
Divers prestataires	Costumes pour les GALAS de DANSE, de MUSIQUE et de THEATRE	Article 2188	1 500,00 €

Ainsi, dans la mesure où le niveau de costumes exigé pour une école municipale telle que l'EMEA nécessite d'accroître le nombre de costumes, et ainsi, de poursuivre la politique d'acquisition engagée depuis son ouverture.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Madame SZEMENDERA** demande où seront stockés ces costumes. Si la municipalité décide d'accroître le nombre de costumes de l'EMEA, il semble nécessaire que ces « investissements » soient conservés dans de bonnes conditions.

**Monsieur JULIEN** répond que ces costumes seront stockés dans des placards de la salle affectée aux activités de danse de la tribune/boulodrome, et dans des locaux de rangement au sein de l'espace Pinatel.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :**

- ☞ autoriser la Commune à engager et payer pour 1 500 € TTC de dépenses, en section d'investissement, au titre du fonds costumes de l'EMEA,
- ☞ prévoir, le moment venu, l'inscription de la somme correspondante au budget annexe 2025 de l'EMEA.

#### 24. Budget primitif 2025 - Budget annexe Enseignements artistiques

Considérant que le budget primitif 2025 est proposé par chapitre (Fonctionnement et Investissement).

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget annexe : ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES de la Ville de St Genest Lerpt en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les propositions suivantes :

Fonctionnement :	
Dépenses :	176 200,00 €
Recettes :	176 200,00 €
Investissement :	
Dépenses :	20 357,33 €
Recettes :	20 357,33 €

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES, tel que défini ci-dessus.**

## AMENAGEMENT ZONE DU TISSOT

### 25. Compte financier unique 2024 – Budget annexe Aménagement Zone du Tissot

Le compte financier unique pour le budget annexe AMENAGEMENT DE LA ZONE DU TISSOT est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Fonctionnement :	
Dépenses :	3 833,88 €
Recettes :	218 023,40 €
Excédent de l'exercice :	214 189,52 €
Excédent antérieur reporté :	2 526,96 €
Résultat cumulé (excédent) :	216 716,48 €
Investissement :	
Dépenses :	216 716,15 €
Recettes :	374 874,01 €
Excédent de l'exercice :	158 157,86 €
Déficit antérieur reporté :	-374 874,01 €
Résultat cumulé (déficit) :	-216 716,15 €
Reste à réaliser	
Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde des restes à réaliser :	0,00 €
Résultat avec les restes à réaliser :	-216 716,15 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le CFU 2025 – Aménagement de la Zone du Tissot, tel que défini ci-dessus.

Monsieur JULIEN se retire et ne prend pas part au vote. Monsieur GIRERD est désigné comme président de séance.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 – Aménagement de la Zone du Tissot, tel que défini ci-dessus.**

### 26. Affectation des résultats 2024 - Budget annexe Aménagement Zone du Tissot

L'excédent cumulé de fonctionnement de l'année 2024 est de 216 716,48 €.

Par rapport aux besoins de financement apparaissant au budget primitif du service annexe « Aménagement de la Zone du Tissot », il est proposé d'affecter la somme de 216 716,48 € au compte 1068 en recettes d'investissement,

Ces comptes figurent au budget primitif du service annexe Aménagement Zone du Tissot.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 216 716,48 € au compte 1068 en recettes d'investissement figurant au budget primitif du service annexe Aménagement Zone du Tissot.**

## 27. Budget primitif 2025 - Budget annexe Aménagement Zone du Tissot

Considérant que le budget primitif 2025 est proposé par chapitre (Fonctionnement et Investissement).

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis.

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget annexe : AMENAGEMENT DE LA ZONE DU TISSOT de la Ville de St Genest Lerpt doit être en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les propositions suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses : 170 000,00 €

Recettes : 170 000,00 €

Investissement :

Dépenses : 379 954,19 €

Recettes : 379 954,19 €

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 - AMENAGEMENT DE LA ZONE DU TISSOT, tel que défini ci-dessus.**

## Affaires générales

### 28. Convention de mise à disposition de services de police municipale avec la commune de FIRMINY pour la COAL CUP 2025

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L 512-1 L 512-2 et L 512-3 du Code de la sécurité intérieure offrant la possibilité de mise en commun des agents de police municipale et leur équipement,

**Vu** l'obligation pour la ville de Saint Genest Lerpt de sécuriser certains sites au titre des interdictions de circuler

**Considérant** l'organisation de l'évènement de la « Coal Cup international Tournament » les 30 et 31 Mai 2025,

**Considérant** la possibilité de mutualiser occasionnellement les services de police municipale de deux communes lors de l'organisation de grands évènements,

Il est proposé de signer avec la Commune de Firminy, une convention de mise à disposition des agents et des équipements de la police municipale de Firminy pour les journées du vendredi 30 et samedi 31 mai 2025.

La Commune de Saint-Genest-Lerpt remboursera le coût des agents charges comprises à la mairie de Firminy, ainsi que les défraiements liés aux déplacements lors de l'exercice des missions à Saint-Genest-Lerpt. Le repas du personnel municipal mis à disposition sera pris en charge par la commune de Saint-Genest-Lerpt.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025, et en comité social territorial, lors de sa réunion 6 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

☞ **APPROUVE** cette convention de mise à disposition de services de police municipale avec la commune de Firminy pour la Coal Cup

☞ **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

29. **Délibération pour la mise à disposition des services de police municipale avec la commune de La Fouillouse pour l'évènement ASSE KID'S TOUR**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 512-1 L 512-2 et L 512-3 du Code de la sécurité intérieure offrant la possibilité de mise en commun des agents de police municipale et leur équipement,

Considérant l'organisation de l'ASSE KID'S TOUR sur la commune de la FOUILLOUSE,

Considérant la possibilité de mutualiser occasionnellement les services de police municipale de deux communes lors de l'organisation de grands évènements,

Il est proposé de signer avec la Commune de La Fouillouse, une convention de mise à disposition d'un agent de la police municipale de Saint-Genest-Lerpt pour l'évènement ASSE KID'S TOUR organisée sur la commune de La Fouillouse le samedi 26 avril 2025 de 09h00 à 17h30.

Cette mise à disposition se fera à titre gracieux, il n'y aura pas de remboursement de frais de personnel par la commune de La Fouillouse. Le repas du policier municipal mis à disposition sera pris en charge par la commune de La Fouillouse.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de sa réunion du 12 mars 2025, et en comité social territorial, lors de sa réunion 6 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ☞ APPROUVE cette convention de mise à disposition des services de police municipale avec la commune de la Fouillouse pour l'évènement ASSE KID'S TOUR
- ☞ AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant légal, à signer cette convention.

30. **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité et autorisation de plusieurs recrutements de contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique, pour la période estivale.**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

- ☞ Dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, la collectivité de SAINT-GENEST-LERPT souhaite créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions d'agent des espaces verts dès le mois d'avril 2025.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de quatre mois sur une période consécutive de douze mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant la catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique de classe normale.

Pour cette année 2025, ce poste non-permanent d'adjoint technique à temps complet aux espaces verts sera ouvert pour une période de quatre mois afin de combler l'absence d'un titulaire en congé de longue maladie, et pour faire face à l'accroissement du travail du service des espaces verts au regard de la saisonnalité.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, échelon 1 - IB 367 - IM 366.

- ☞ La collectivité de SAINT-GENEST-LERPT souhaite également créer 10 emplois non permanents d'adjoints techniques, dont 8 maximum à temps complet pour exercer les fonctions d'agent des espaces verts et 2 emplois non permanents d'adjoints techniques dont un à mi-temps pour exercer les fonctions de visiteur social pendant la période estivale.

Les contractuels seront recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée pouvant varier d'une à quatre semaines. La rémunération sera également calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, échelon 1 - IB 367 IM 366.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

#### ARTICLE 1 :

- De créer 1 emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet, de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'espace verts.
- De créer 8 emplois non permanents d'adjoints techniques à temps complet, de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions d'agent d'espace verts pour la période estivale.
- De créer 2 emplois non permanents d'adjoints techniques dont un à mi-temps, de catégorie C de la filière technique, du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique pour exercer les fonctions de visiteur social pour la période estivale.

#### ARTICLE 2 :

- De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 19 mars 2025.

#### ARTICLE 3 :

- De préciser que le premier contrat ne pourra excéder une durée de quatre mois.
- De préciser que les autres contrats ne pourront excéder une durée d'un mois.

#### ARTICLE 4 :

- De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, échelon 1 - IB 367 - IM 366.

#### ARTICLE 5 :

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025, et en comité social territorial, lors de sa réunion 6 mars 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ☞ **APPROUVE la création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités, dans les conditions indiquées ci-dessus**
- ☞ **AUTORISE le recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique, dans les conditions indiquées ci-dessus**
- ☞ **APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessus**

### 31. Délibération portant suppression, création et modification d'emplois au tableau des effectifs

Après décision favorable à l'avancement de grade de la responsable du service culturel, la collectivité doit procéder à une suppression et une création d'emplois au tableau des effectifs :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet créé par la délibération n°2023/106 du 08 novembre 2023
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> classe, pour la section théâtre, à raison de 5h30 créé par la délibération n°2024/120 du 18 décembre 2024 suite à avancement de grade et après avis du dernier CST.

Monsieur le Maire demande de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Filière	N° et date de délibération portant création de l'emploi	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Suppression	Durée hebdo	Postes créés/ autorisés	Postes occupés	Postes vacants
Administrative	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	A	Directrice Générale des Services	Directrice Générale des Services	Mairie		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	A	Attaché principal	Responsable finances et continuité de direction	Mairie/Finances		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	A	Attaché	Chargée de mission	Mairie		35h	1	1	
	N°2025/04 du 05/02/2025		A	Attaché et Attaché principal		Mairie		35h	1	0	1
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	A	Attaché	Responsable du pôle enfance jeunesse éducation	Mairie		35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Contractuelle	A	Attaché	Responsable urbanisme	Mairie		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable assemblée/archives/informatique	Mairie/Archives		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable communication et Secrétariat du M	Mairie/Communication		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent polyvalent d'accueil	Mairie/Accueil		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	B	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Responsable du service culturel	Mairie/Culture	1	35h	0	0	
		Contractuelle	B	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable du service culturel	Mairie/Culture		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Gestionnaire RH	Mairie/RH		35h	1	1	
	N°2025/04 du 05/02/2025		A/B	Rédacteur, Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Rédacteur principal de 1 <sup>er</sup> classe ou Attaché territorial	Gestionnaire RH	Mairie/RH		35h	1	0	1
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Rédacteur principal de 2 <sup>e</sup> classe	Gestionnaire finances/RH/Marché Public	Mairie/Finances/RH		35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	B	Rédacteur	Gestionnaire suivi administratif à la Médiathèque	Médiathèque		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	B	Rédacteur	Secrétaire administrative polyvalente	Mairie		35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Contractuel	B	Rédacteur	Conseiller numérique	CCAS/Mairie		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent polyvalent d'accueil	Mairie/Accueil		35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	C	Adjoint administratif ou Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe ou Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Agent polyvalent des services à la population	Mairie/Accueil		35h	1	0	1
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif	Agent d'accueil/restaurant scolaire	Mairie/Accueil		35h	1	1	
N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint administratif	Gestionnaire carte identité et passeports	Mairie/Accueil		26h	1	1		
PM	N°2024/56 du 15/05/2024	Titulaire	B	Chef de service de police municipale	Policier municipal	Police municipale		35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	C	Gardien brigadier ou brigadier chef principal	Policier municipal	Police municipale		35h	1	1	

Technique	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuel	B	Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	Directeur des services techniques	CTM	35h	1	1	
	N°2025/04 du 05/02/2025		A/B	Technicien, Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> cl, Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> cl ou Ingénieur	Directeur des services techniques	CTM	35h	1	0	1
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Agent de maîtrise	Responsable Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Agent de maîtrise	Cuisinier	Restaurant scolaire	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Agent de maîtrise	Responsable patrimoine arboré	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Responsable bâtiment	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Agent technique - bâtiment	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Référent Voirie/Evenementiel	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	28h	1	1	
	N°2024/56 du 15/05/2024	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Contractuel	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent technique et logistique polyvalent	Mairie	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Référent Espaces verts	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Agent technique - Voirie/Evenementiel	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	34.04h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	C	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Responsable du centre technique communal	CTM	35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire ou Contractuel		Adjoint technique ou Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe ou Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Gardien du complexe sportif	Complexe sportif	35h	1	0	1
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuel	C	Adjoint technique	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent technique - Cadre de vie	CTM	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	32h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	29h35	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	31h91	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint technique	Aide culinaire et surveillance	Restaurant scolaire	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint technique	Responsable de salle et second de cuisine	Restaurant scolaire	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	33h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	31h87	1	1	
		Contractuelle	C	Adjoint technique	Agent technique - Espaces verts	Technique	35h	1	0	1
		Contractuelle	C	Adjoint technique	Adjoint technique / Saisonier #16	Technique	35h	1	0	1
		Contractuelle	C	Adjoint technique	Visiteur social / Saisonier #16	CCAS	35h	1	0	1
	Contractuelle	C	Adjoint technique	Visiteur social / Saisonier #16	CCAS	17h30	1	0	1	
N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	C	Adjoint technique	Gardien du complexe sportif	CTM/Complexe sportif	35h	1	1		
N°2024/111 du 06/11/2024	Contractuelle	C	Adjoint technique	Agent d'entretien et d'animation de crèche	Crèche	28h	1	1		
N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	C	Adjoint technique	Agent d'entretien des bâtiments	Technique	35h	1	1		
Social	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	A	Infirmière puériculture	Responsable de la crèche	Petite enfance/crèche	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	A	Educateur de Jeunes enfants	Responsable de la micro-crèche et du RPE	Petite enfance/micro	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	A	Educateur de Jeunes enfants	Suite de direction à la crèche	Petite enfance/crèche	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	A	Educateur de Jeunes enfants	Responsable du jardin d'enfant	Petite enfance/JDE	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Auxiliaire de puériculture principal classe supérieure	Auxiliaire puériculture	Petite enfance/Crèche	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Auxiliaire de puériculture principal classe supérieure	Auxiliaire puériculture	Petite enfance/Crèche	28h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Auxiliaire de puériculture principal classe normale	Auxiliaire puériculture	Petite enfance/Crèche	28h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Auxiliaire de puériculture principal classe normale	Auxiliaire puériculture	Petite enfance/JDE	34h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Auxiliaire de puériculture principal classe normale	Auxiliaire puériculture	Petite enfance/JDE	34h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Auxiliaire de puériculture principal classe normale	Auxiliaire puériculture	Petite enfance/Micro	32h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM	Ecole maternelle	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent d'accueil	Mairie	35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Agent social	Agent de portage des repas	CCAS	25h	1	1	

Animation	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	C	Adjoint d'animation de 2me classe	Agent d'animation petite enfance	Jardin d'enfant		32h	1	1	
	N°2024/56 du 15/05/2024	Titulaire	C	Adjoint d'animation de 2° classe	Agent d'animation école maternelle	Ecole maternelle		28h	1	1	
	N°2024/56 du 15/05/2024	Titulaire	C	Adjoint d'animation de 2° classe	Agent d'animation petite enfance	Micro crèche		28H	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation sportif	Mairie		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation école maternelle	Ecole maternelle		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation petite enfance	Micro crèche		30h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation petite enfance	Crèche		32h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation petite enfance	Crèche		30h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation petite enfance	Jardin d'enfant		32h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation petite enfance	Jardin d'enfant		34h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuel	C	Adjoint d'animation	Agent de surveillance	Restaurant scolaire		9h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuel	C	Adjoint d'animation	Agent de surveillance	Restaurant scolaire		9H	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint d'animation	Agent de surveillance	Restaurant scolaire		9h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint d'animation	Agent de surveillance	Restaurant scolaire		9h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	C	Adjoint d'animation	Agent d'animation école maternelle	Ecole maternelle		28h	1	1	
Culturelle	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuelle	A	Professeur d'enseignement artistique	Professeur de danse	EMEA		6h33	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Titulaire	B	Assistant de conservation	Directeur de la médiathèque	Médiathèque		35h	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Titulaire	B	Assistant de conservation	Suite de direction à la médiathèque	Médiathèque		35h	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Stagiaire	C	Adjoint du patrimoine principal	Agent de médiathèque	Médiathèque		35h	1	1	
	n°2024/120 du 18/12/2024	Contractuel	B	Assistant d'enseignement artistique de 2° classe	Professeur de guitare	EMEA		9h50	1	1	
	n°2024/120 du 18/12/2024	Contractuel	B	Assistant d'enseignement artistique de 2° classe	Professeur de piano	EMEA		8h54	1	1	
	n°2024/120 du 18/12/2024	Contractuelle	B	Assistant d'enseignement artistique de 2° classe	Professeur de théâtre	EMEA	1	5h30	0	0	
	N°2025/04 du 05/02/2025	Contractuelle	B	Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	Professeur de théâtre	EMEA		6h07	1	1	
	n°2024/120 du 18/12/2024	Contractuelle	B	Assistant d'enseignement artistique de 2° classe	Professeur d'éveil musical	EMEA		3h03	1	1	
	N°2023/106 du 08/11/2023	Contractuel	B	Assistant d'enseignement artistique de 2° classe	Directeur de l'école de musique	EMEA		20h	1	1	
	n°2024/120 du 18/12/2024	Contractuel	B	Assistant d'enseignement artistique de 2° classe	Professeur de chant	EMEA		7h27	1	1	
	N°2024/111 du 06/11/2024	Contractuel	B	Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	Professeur de Batterie	EMEA		4h40	1	1	
	n°2024/120 du 18/12/2024	Contractuel	B	Assistant d'enseignement artistique de 1ère classe	Professeur d'arts plastique	EMEA		3h37	1	1	
							Suppression:	2	197	91	16
							Création:	12			

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le nouveau tableau des effectifs, tel que défini ci-dessus.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025, et en comité social territorial, lors de sa réunion 6 mars 2025.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des effectifs, tel que défini ci-dessus.**

# Affaires domaniales et environnementales

## Urbanisme & aménagement

### 32. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AW numéro 89 à M. et Mme CHASSAGNEUX et échelonnement du paiement

La collectivité avait délibéré le 26 avril 2023 afin d'approuver la cession par la collectivité à M. et Mme CHASSAGNEUX d'une partie de la parcelle cadastrée section AW numéro 89.

La surface de la parcelle cédée est de 59 m<sup>2</sup>, ainsi qu'il résulte du document d'arpentage réalisé par le cabinet MESURES & PATRIMOINES en date du 9 décembre 2024.

Le prix avait été fixé à 4.000,00 euros. M. et Mme CHASSAGNEUX ont demandé à ce que le prix puisse être versé selon les modalités suivantes : *les paiements auront lieu en quarante échéances mensuelles successives d'un montant de 100,00 euros.*

Les frais d'acte et d'arpentage sont à la charge de l'acquéreur.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modalité de paiement du prix versé en quarante échéances mensuelles successives d'un montant de 100,00 euros.

# Affaires sociales et éducatives

## Education & citoyenneté

### 33. Modification de la composition du conseil d'exploitation du restaurant scolaire

Par délibération en date du 16 décembre 2020, amendée par les délibérations du 4 mai 2022, 14 décembre 2022, 08 novembre 2023, 7 février 2024 et 18 décembre 2024, le conseil municipal a fixé la composition du conseil d'exploitation du restaurant scolaire comme suit :

- Président : Christian JULIEN
- Conseillers municipaux : E. GIRERD – M. DELIAVAL – J. SZEMENDERA – V. FAUDRIN – G. BOUNOUAR
- Personnes qualifiées :
  - o François BEAL (Personnalité qualifiée – Centre de Loisirs)
  - o Pauline VALLA (Représentante des parents du Pôle Petite Enfance)
  - o Hayate MARCHAL (Représentante des parents d'élèves de l'école maternelle Pasteur)
  - o Pierre ANQUETIL (Représentant des parents d'élèves de l'école élémentaire Pasteur)
  - o Christine GROUSSON, par délégation de Madame PIRRERA (Représentant des parents d'élèves de l'école privée Notre-Dame)

Les parents d'élèves de l'école élémentaire Pasteur ont élu Madame Linda MIDOUNE pour les représenter au sein du conseil d'exploitation du restaurant scolaire. Il convient donc de procéder au remplacement de Monsieur ANQUETIL par Madame MIDOUNE au sein du conseil d'exploitation du restaurant scolaire.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner Madame Linda MIDOUNE, en sa qualité de représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire Pasteur et dûment désignée pour ce rôle par ses pairs.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Monsieur JULIEN** explique que cette délibération traduit la volonté du maire de faire entériner par le conseil municipal la désignation de la composition du conseil d'exploitation du restaurant scolaire. Il précise que cette délibération témoigne de l'expression forte de la municipalité envers le respect de l'expression démocratique de cette représentation, la nomination des membres du conseil d'exploitation du restaurant scolaire relevant normalement des pouvoirs de décision du maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la composition du conseil d'exploitation du restaurant scolaire comme suit :

- **Président : Christian JULIEN**
- **Conseillers municipaux : E. GIRERD – M. DELIAVAL – J. SZEMENDERA – V. FAUDRIN – G. BOUNOUAR**
- **Personnes qualifiées :**
  - o **François BEAL (Personnalité qualifiée – Centre de Loisirs)**
  - o **Pauline VALLA (Représentante des parents du Pôle Petite Enfance)**
  - o **Hayate MARCHAL (Représentante des parents d'élèves de l'école maternelle Pasteur)**
  - o **Linda MIDOUNE (Représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire Pasteur)**
  - o **Christine GROUSSON, par délégation de Madame PIRRERA (Représentant des parents d'élèves de l'école privée Notre-Dame)**

## Affaires culturelles et sportives

### Culture & jumelage

#### 34. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Saint-Genest-Lerpt et l'association « Photos dans Lerpt »

L'association « Photos dans Lerpt » organise chaque année le festival de photographies « Photos dans Lerpt ».

Considérant au vu du nombre de public chaque année croissant, la volonté de la commune d'aider au nouveau développement du festival correspondant à sa réputation départementale et régionale, il est proposé de passer une convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Saint-Genest-Lerpt et l'association.

Cette convention a pour objectif de définir l'aide financière, humaine et matérielle apportée à l'association par la commune dans l'organisation de ce festival pour une durée de 4 ans à compter de janvier 2025.

Par la présente convention, l'association s'engage notamment, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, l'action suivante :

- proposer un festival alliant à la fois des séries de photos artistiques dans les salles mises à disposition, et des séries conservant un attachement local.
- créer des liens avec les écoles de la commune en fonction des projets annuels de l'association ou des écoles ; proposer des visites guidées aux élèves, durant le festival.
- proposer des ateliers photographiques (à titre d'exemple : randonnée photographique, ateliers photos...).
- promouvoir l'image de la commune dans sa communication.
- mettre à disposition de la commune le matériel d'exposition pour l'organisation d'autres manifestations.
- décerner le « prix de l'association » récompensant un artiste dont la photo sera remise au service culturel en vue d'une valorisation.
- informer la commune des modalités d'organisation de la manifestation et de tout changement lié à l'esprit général de la manifestation.

Dans ce cadre, la commune contribue financièrement à l'organisation de cette manifestation pour un montant prévisionnel maximal de 16 000 € sur l'ensemble de l'exécution de la convention.

La commune verse 4 000 € à la notification de la convention.

Ce dossier a été examiné en commission générale, lors de ses réunions du 19 février et 12 mars 2025.

**Monsieur JULIEN** précise que ce festival gagne d'année en année en notoriété. Le nombre de séries candidates témoigne de l'engouement manifesté pour participer à ce festival. C'est une montée en puissance d'une manifestation culturelle dont le succès repose sur ses organisateurs, les bénévoles et le soutien de la collectivité. Il estime important de mettre en avant des initiatives locales de qualité, des expressions artistiques accessibles au plus grand nombre.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ☞ **APPROUVE** cette convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Saint-Genest-Lerpt et l'association « Photos dans Lerpt »,
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cette convention

# Décisions du Maire

## DECISION DU 06 JANVIER 2025

### **Décision portant renouvellement d'un contrat pour l'impression des lettres d'information et bulletins municipaux avec la Société SUD OFFSET**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** la décision du 15 février 2024 portant contrat d'édition des lettres d'information municipale et bulletins municipaux,

**Considérant** qu'il convient de renouveler ce contrat arrivé à échéance,

**Monsieur le Maire a décidé de** passer avec la société SUD OFFSET, sise Parc d'entreprises - le Crêt de Mars 42150 La Ricamarie, un contrat pour l'impression des lettres d'information municipale et des bulletins municipaux, à compter de la lettre n°212 de janvier 2025 et jusqu'au 31 août 2026, moyennant un montant de 621,50 € TTC (565 € + TVA à 10%) par lettre d'information et 2 893 € TTC (2 630 € + TVA à 10%) par bulletin.

## DECISION DU 06 JANVIER 2025

### **Décision portant renouvellement du contrat pour la réalisation des lettres d'information et bulletins municipaux avec la Société DOO THE DESIGN**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la décision en date du 15 février 2024 portant modifications du contrat de réalisation des lettres d'information et des bulletins municipaux,

**Considérant** qu'il convient de renouveler ce contrat arrivé à échéance,

**Monsieur le Maire a décidé de** renouveler avec la société DOO THE DESIGN, sise 49 rue Joliot-Curie 69005 LYON, un contrat pour la réalisation des lettres d'information municipale et des bulletins municipaux, à compter de la lettre n°212 de janvier 2025 et jusqu'au 31 août 2026, moyennant un montant de 293,33 € TTC par lettre d'information et 2 336,67 € TTC par bulletin.

## DECISION DU 31 JANVIER 2025

### **Décision portant signature d'un avenant n°3 au marché de travaux pour la construction d'une tribune et d'un boulodrome, lot 3 « gros œuvre », avec l'entreprise SOCOBAT**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il y a lieu d'avoir un marché de travaux pour la construction d'une tribune avec vestiaires et d'un boulodrome,

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires afin de réaliser des carottages sur l'extérieur

**Monsieur le Maire a décidé de** signer l'avenant n°3 au marché pour les travaux de construction d'une tribune et d'un boulodrome, lot 3 « gros œuvre » avec l'entreprise SOCOBAT, sise 2 Allée des Marguerites, 43120 Monistrol sur Loire, pour un montant de 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.

Le montant du marché s'élève à 833 847.99 € HT, soit 1 000 617.59 € TTC selon l'AE (acte d'engagement) et la fiche de travaux modificatifs ci-joints.

## **DECISION DU 31 JANVIER 2025**

**Décision portant signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de rénovation et d'extension de l'espace culturel Pinatel, lot 7 « Plâtrerie – peinture – Faux plafonds », avec l'entreprise PETRUS CROS**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il y a lieu d'avoir un marché de travaux de rénovation et d'extension de l'espace culturel Pinatel

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires au niveau de l'ajout de prestation de peinture et plâtrerie

**Monsieur le Maire a décidé de** signer l'avenant n°1 au marché pour les travaux de rénovation et d'extension de l'espace culturel Pinatel lot 7 « Plâtrerie – peinture – faux plafonds » avec l'entreprise PETRUS CROS, sise ZI Dorian – 7 rue Basse Ville – BP 55 – 42702 FIRMINY CEDEX. pour un montant de 3 104.62 € HT, soit 3 725.54 € TTC.

Le montant du marché s'élève à 107 543.09 € HT, soit 129 051.70 € TTC selon l'AE (acte d'engagement) et le devis ci-joints.

## **DECISION DU 31 JANVIER 2025**

**Décision portant signature d'un avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'une tribune et d'un boulodrome, lot 11 « Chape Carrelage », avec l'entreprise SARL ASTRUC**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il y a lieu d'avoir un marché de travaux pour la construction d'une tribune avec vestiaires et d'un boulodrome,

**Considérant** la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires au niveau de la chape de la salle de danse,

**Monsieur le Maire a décidé de** signer l'avenant n°1 au marché pour les travaux de construction d'une tribune et d'un boulodrome, lot 11 « Chape Carrelage » avec l'entreprise SARL ASTRUC, sise ZI Corsac 2, 670 rue de Farnier, 43700 BRIVES CHARENSAC, pour un montant de 1 976.27 € HT, soit 2 371.52 € TTC.

Le montant du marché s'élève à 92 634.52 € HT, soit 111 161.42 € TTC selon l'AE (acte d'engagement) et la fiche de travaux modificatifs ci-joints.

## **DECISION DU 13 FEVRIER 2025**

**Décision portant signature d'un contrat avec SOLEUS pour la vérification des équipements sportifs de type installation sportives en hauteur**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il est nécessaire de souscrire un contrat pour la vérification annuelle des équipements sportifs de type installation sportives en hauteur

**Considérant** la proposition de la société SOLEUS,

**Monsieur le Maire a décidé de** signer un contrat avec SOLEUS – Parc de Miribel Jonage – Allée du Fontanil – 69 120 VAULX-EN-VELIN, pour la vérification annuelle des équipements sportifs de type installation sportives en hauteur sur la commune.

Le présent contrat est souscrit pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025. Il pourra être reconduit par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Le montant annuel des prestations s'élève à :

- 1 265 € HT, soit 1 518 € TTC pour l'année 2025.
- 780 € HT, soit 936 € TTC pour l'année 2026.
- 1 265 € HT, soit 1 518 € TTC pour l'année 2027.

## DECISION DU 13 FEVRIER 2025

### **Décision portant signature d'un contrat avec SOLEUS pour la vérification des équipements sportifs de type équipements sportifs et récréatifs**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** qu'il est nécessaire de souscrire un contrat pour la vérification annuelle des équipements sportifs de type équipements sportifs et récréatifs

**Considérant** la proposition de la société SOLEUS,

**Monsieur le Maire a décidé de** signer un contrat avec SOLEUS – Parc de Miribel Jonage – Allée du Fontanil – 69 120 VAULX-EN-VELIN, pour la vérification annuelle des équipements sportifs de type équipements sportifs et récréatifs

Le présent contrat est souscrit pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2025. Il pourra être reconduit par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Le montant annuel des prestations s'élève à :

- 562 € HT, soit 674,40 € TTC pour l'année 2025.
- 520,50 € HT, soit 624,60 € TTC pour l'année 2026.
- 562 € HT, soit 674,40 € TTC pour l'année 2027.

## DECISION DU 04 MARS 2025

### **Décision ayant pour objet de passer un contrat de cession avec l'association Le Plato pour une représentation de « Rire de tous les mots » dans le cadre de la saison culturelle 2024-25**

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que des spectacles sont organisés dans le cadre de la saison

**Monsieur le Maire a décidé de** passer un contrat de cession avec l'association Le Plato, CAP 26, 13 rue du clair Vivre -26100 Romans sur Isère pour la représentation de « Rire de tous les mots » le vendredi 11 avril 2025 à 20h30 à la médiathèque de l'Esperluette.

Le montant global de la prestation est fixé à 1633,40 € TTC (dont 192€ de transport )



## DECISION DU 06 MARS 2025

### **Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT » - Convention de mise à disposition de l'accord cadre « fourniture de services de télécommunications**

Vu le code de la commande publique,

**Considérant** qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Considérant** que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;

**Considérant** que les objectifs de la CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) visent à proposer à ses membres notamment une gestion simplifiée des achats, des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales, des frais d'accès réduits, une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés, une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés, des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

**Considérant** que dans le cadre de ses besoins en matière de télécommunications, il est dans l'intérêt de la collectivité d'adhérer à la CANUT, pour bénéficier de l'expertise d'acheteurs spécialisés et pour optimiser les coûts tout en garantissant la qualité des services et prestations réalisées ;

**Considérant** que l'adhésion à la CANUT permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique

**Monsieur le Maire a décidé d'approuver** l'adhésion de la commune de Saint-Genest-Lerpt à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

**Monsieur le Maire a décidé de passer** avec la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) une convention de mise à disposition de l'accord-cadre « Fourniture de services de télécommunications ». L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé (150 € HT).

La convention, annexée à la présente décision, entre en vigueur à compter de la signature par la CANUT et prend fin de manière automatique au terme normal de l'accord-cadre, ou à toute date antérieure décidée par la CANUT pour non-paiement de la redevance annuelle ou à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part de la commune.

## Questions diverses

### Portions secrètes :

Monsieur RUARD informe les élus que l'évènement « portions secrètes » a connu un réel succès. Il adresse ses remerciements à l'initiateur de la manifestation. Il précise que le prix du repas par personne était de 70 €. 20 € seront reversés à l'association d'aide à la recherche médicale Ondaine et environs. Il remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation. (3 013,50 € seront versées à l'association au titre de cette manifestation)

### Thé dansant :

Monsieur RUARD informe les élus qu'un thé dansant est organisé par le comité des fêtes le 30 mars à 14h30 à la salle polyvalente Louis Richard.

### Fête foraine :

Monsieur RUARD informe les élus que la fête foraine débutera le 21 avril.

### Semaine de l'égalité :

Une animation est organisée à la salle polyvalente Louis Richard mercredi 26 mars de 18h00 à 19h30 sur le thème "les discriminations liées à l'apparence" en partenariat avec le centre de loisirs et l'école municipale des enseignements artistiques.

### Rencontres musicales en Loire :

Madame RAVEL rappelle qu'un concert sera donné pour l'ouverture du nouveau festival Passion baroque en Loire Oratorio « Israël en Egypte » de Haendel le Dimanche 23 mars à 17h00 à l'église de Saint-Genest-Lerpt.

### Inauguration des travaux de réhabilitation des cours d'écoles et de la salle du conseil municipal :

Monsieur JULIEN invite tous les élus à participer le 5 avril à l'inauguration des cours d'écoles et de la salle du conseil municipal en présence de Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Etienne, Sylvie FAYOLLE, 1<sup>re</sup> vice-présidente de Saint-Etienne Métropole et Thierry DICKELE, inspecteur d'académie et directeur académique.

### Première corrida lerptienne :

Monsieur LAURENSEN explique que l'association « Mon rêve mon espoir », organise la première corrida lerptienne le 12 avril 2025. Au programme : une marche pour petits et grands, un relais pour les plus motivés, une corrida en plein centre-ville pour les enfants et les adultes, un marché des producteurs locaux pour savourer des produits régionaux, et pour terminer une soirée dansante à la salle polyvalente Louis Richard.

## Calendrier des réunions

RÉUNIONS	DATES
Conseil d'adjoints	✓ Mardi 25 mars à 18h30
Visite du quartier du Chasseur	✓ Vendredi 28 mars à 18h00
CCAS	✓ Lundi 31 mars à 18h30
Commission générale	✓ Mercredi 02 avril à 18h30
Conseil d'adjoints	✓ Mercredi 09 avril à 18h30
Conseil Municipal	✓ Mercredi 16 avril à 20h00

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,



Gilda BOUNOUAR

Le Maire



Christian JULIEN